

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

Si les institutions, dans une large mesure, forgent les hommes, ce sont aussi les hommes qui font les institutions.

Ce sont du moins les personnalités fortes. Du moins celles qui sont prêtes à vouer tous leurs efforts au bien de l'institution dans laquelle elles exercent leurs activités. Du moins, celles qui sont prêtes à renoncer aux satisfactions faciles d'amour-propre ou aux commodités personnelles pour leur préférer les résultats positifs et la joie, chèrement achetée, que l'on trouve à construire en pleine vie humaine. Car c'est nécessairement l'un ou l'autre.

Jules Duesberg était de ces personnalités fortes qui ont voué leur vie à l'institution qu'ils ont servie. M. Henri Fredericq, Professeur à la Faculté de Médecine et Recteur de l'Université a bien voulu écrire pour le présent bulletin un important article In Memoriam Jules Duesberg. Il analyse finement les traits marquants de la personnalité de notre président disparu. Il retrouve, à travers son œuvre et ses discours, la conception très haute qu'il se faisait de la « politique de l'Université ». Nos lecteurs liront cet hommage non seulement avec intérêt, mais avec une sorte de piété, car ces pages sont de celles, comme le note M. le Recteur Fredericq, qu'au cours de sa carrière il a écrites « avec le plus de sincérité et de ferveur »...

Nos lecteurs trouveront ensuite un article sur Le problème du logement des étudiants. Mademoiselle Janette Pauwen, assistante sociale,

nous livre ici le résultat de l'étude très sérieuse qu'elle a faite à ce sujet. Le problème est d'importance. Il a plus d'une fois retenu l'attention des autorités académiques. Et, dans son discours inaugural, M. Fredericq en a souligné à nouveau le caractère capital. Il nous a paru utile de verser au dossier les données d'une enquête positive et toute récente sur la situation des étudiants en matière de logement.

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner cette fois-ci à nos diverses chroniques leur extension habituelle. D'ailleurs, les vacances ont marqué un temps d'arrêt pour les activités extérieures. Mais, dans « la vie universitaire à l'étranger », on lira avec curiosité les Réflexions sur deux enseignements que nous suggère M. Robert Demoulin, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, à la suite de son voyage aux Etats-Unis, tandis que M. A. Simonard, professeur, agrégé des Facultés de Droit de France, nous documente très utilement sur Les études juridiques à Paris.

* * *

La publication de ce troisième numéro coïncide avec la reprise des cours. Dans peu de semaines paraîtra le numéro spécial consacré à L'Université pendant la guerre. Le bulletin achèvera ainsi sa première année de publication depuis la guerre.

On verra par les échos de « la vie de notre association » que l'année 1947 a été marquée par de réels progrès. Le nombre de nos membres s'accroît sans cesse.

C'est là sans doute un fait encourageant.

Faut-il dire cependant que la situation ne nous satisfait pas ? C'est que nous sommes loin encore de sentir dans la masse des anciens étudiants, et surtout parmi les diplômés les plus récents, un peu de cet esprit qui règne aux Etats-Unis, par exemple, dans les rapports entre les anciens étudiants et « leur » université. C'est pourtant l'idée de développer l'intérêt des anciens étudiants pour l'université à laquelle ils doivent leur formation, qui conduisit à créer notre association. Tout force à dire que cet objectif hélas ! est encore loin d'être atteint.

Les conditions de la vie universitaire sont évidemment très différentes d'un pays à l'autre. Partant, les sentiments des universitaires à l'égard de leur « Alma Mater » revêtent aussi des formes très diverses.

En tout état de cause, les anciens étudiants doivent leur formation intellectuelle à l'université par laquelle ils sont passés. C'est là, semble-t-il, une

raison suffisante pour qu'ils s'intéressent désormais à cette institution à la fois par un sentiment de reconnaissance et par le désir de l'aider à rendre à d'autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu.

Peut-être, cette dette vis-à-vis de l'Université ne se double-t-elle pas d'un état corrélatif du sentiment. Pour un trop grand nombre, la formation donnée par l'Université risque d'apparaître comme une « fourniture de services intellectuels » plus que comme un vivant contact des esprits par la fréquentation des maîtres.

C'est que l'organisation universitaire ne leur fait peut-être pas encore suffisamment sentir que l'Université est un cadre social de leur vie d'études. L'Université est bien un milieu social, dont « l'armature permanente » est constituée par les maîtres et par tous ceux qui les assistent dans la mission d'enseigner et de chercher, tandis que les générations successives d'étudiants viennent s'initier aux sciences « en participant à la vie commune ».

Bien des efforts ont été accomplis au cours de ces dernières années pour donner aux étudiants le sens social de leur vie universitaire. L'existence du « Service social » est l'un de ces efforts, et des plus importants. L'organisation de « Journées d'accueil » dans la plupart des Facultés de même que l'institution de « Comités mixtes » à la Faculté de Médecine en sont d'autres témoignages.

Tous ces efforts doivent aboutir à faire de l'Université un milieu social où la vie circule de façon de plus en plus intense. Par là, ils aideront les étudiants à prendre conscience de leur appartenance universitaire et de la dette qu'ils devront acquitter plus tard en rendant ce qu'ils ont reçu à ceux qui les suivront.

LA RÉDACTION.



IN MEMORIAM

Jules DUESBERG ⁽¹⁾

Le rayonnement des grands caractères ne s'éteint pas quand nous quitte leur enveloppe mortelle. Leur âme continue de vivre parmi nous, et pendant longtemps encore, leur œuvre nous illumine de sa lumière. Ainsi, sans cesse, dans la course du flambeau, les flammes naissantes sont ravivées par le souvenir de celles qui ne sont plus.

Jules Duesberg était de ces hommes qui ont marqué d'un sceau ineffaçable la vie de notre Université : Professeur d'Anatomie, Administrateur-Inspecteur de l'Université, Recteur pendant 12 années consécutives, Ministre de l'Instruction publique, il avait réuni en une seule personne des fonctions éminentes et multiples dont chacune aurait suffi à perpétuer son souvenir.

Duesberg appartenait à une famille distinguée de Verviers dont plusieurs membres ont noblement servi les arts et l'intellectualité. Le plus illustre de ses parents fut sans doute Henri Pirenne, notre historien national.

Le milieu raffiné où il a grandi, lui avait assuré ce comportement de

(1) Jules DUESBERG, né à Verviers le 29 septembre 1881, décédé à Louvain, le 12 juillet 1947, des suites d'un accident d'automobile survenu « en service commandé ».

Docteur en médecine, avec grande distinction, Liège, 1905.

Docteur spécial en Sciences anatomiques, Liège, 1908.

Assistant d'histologie, 1906.

Chef des travaux d'anatomie, 1909.

Chargé de cours d'anatomie, 1910.

Professeur ordinaire (anatomie) de 1919 à 1947.

Research Associate du Department of Embryology de la Carnegie Institution, Baltimore, 1915-1919.

Recteur de l'Université de Liège (quatre mandats de trois ans) de 1927 à 1939.

Ministre de l'Instruction publique en 1939.

Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, 1943 à 1947.

Lauréat du Concours universitaire (1906) et de l'Institut de France (1912).

Membre de l'Académie Royale de Médecine de Belgique et de diverses Sociétés savantes belges et étrangères.

Professeur d'échange dans plusieurs Universités d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. Chargé de plusieurs missions scientifiques à l'étranger.

Grand Officier de l'Ordre de Léopold, Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II, Commandeur avec plaque de l'Ordre de l'Etoile Noire, Commandeur de la Couronne d'Italie et de l'Ordre de St Sava, Officier de la Légion d'Honneur, etc.

parfait gentleman qui donnait à son commerce tout son charme et à la réalisation de sa politique universitaire, toute son efficacité. Comportement de gentleman, non seulement dans son abord extérieur dont l'exquise urbanité n'était jamais surprise, mais encore dans le fond de son cœur, qui était droit et loyal et à qui étaient odieux toute combinaison louche ou tout stratagème tortueux. Ce n'est certes pas de lui que l'on eût pu dire qu'il s'était hissé *ad angusta per angusta*.

Sa droiture, sa franchise, sa bienveillance, son humour, sa grande intelligence, son sens aigu des impératifs spirituels et moraux, l'avaient mis en vedette; pour le plus grand bien de notre Université, ils l'avaient conduit, presque sans lutte, jusqu'aux plus hautes charges de notre Enseignement supérieur.

Né à Verviers en 1881, Jules Duesberg entre à l'Université de Liège en 1898. Il y parcourt brillamment le cycle des études médicales qu'il termine en 1905 avec grande distinction. Dès ses années d'étudiant, sa vocation scientifique se dessine. Il fréquente le laboratoire d'histologie de la rue de Pitteurs que dirige Auguste Swaen. À l'école de ce Maître, il s'initie aux techniques de son métier d'histologiste et d'embryologiste et aborde déjà les problèmes qui devaient plus tard lui assurer dans les milieux scientifiques de Belgique et de l'étranger une enviable notoriété.

Voici comment s'exprime à son sujet le professeur G. Leplat (1) :

« Son premier travail, couronné au Concours Universitaire de 1906, était digne du laboratoire où il a été fait et riche des promesses que son auteur devait tenir bientôt.

» En 1908, J. Duesberg présente pour l'obtention du titre de Docteur spécial en sciences anatomiques un important mémoire sur la spermatogenèse chez le Rat, où il prend position sur toutes les questions en litige à cette époque, particulièrement sur la réduction du nombre des chromosomes et sur la réduction de la quantité de chromatine. L'appareil mitochondrial des cellules mâles retient son attention.

» C'est sous l'influence de Meves, chez lequel J. Duesberg est allé travailler à Kiel, qu'il se passionnera pour un sujet qui l'occupera pendant des années, le chondriome. Meves avait révélé l'existence dans les cellules embryonnaires de chondriosomes présentant avec les mitochondries des cellules sexuelles de grandes analogies et il

(1) Soucieux de ne pas trahir la pensée scientifique de J. Duesberg, j'ai prié mon excellent Collègue Georges Leplat, qui fut l'élève et le confident scientifique de notre cher disparu, de rédiger à l'intention de nos lecteurs une courte notice de laquelle se dégage la signification de son œuvre d'histologiste et d'embryologiste. Ce sont les lignes écrites par G. Leplat qui sont reproduites ci-dessus, presque sans modifications. Je remercie leur auteur de l'empressement qu'il a mis à répondre à mon désir.

Ajoutons que le professeur Leplat a consacré à la mémoire de son Maître et Ami une émouvante notice nécrologique qui a paru dans la *Revue Médicale de Liège*, 1947, II, n° 15, p. 393.

les estimait identiques. C'est à J. Duesberg que revint le mérite de démontrer la continuité des chondriosomes de la cellule sexuelle femelle et de ceux des cellules embryonnaires qui en dérivent, par une étude faite sur le Lapin (1910). Ce problème le pousse tout naturellement à établir dans les cellules sexuelles mâles la répartition et le devenir de l'appareil mitochondrial, son rôle dans la formation du spermatozoïde et, par conséquent, la continuité entre le chondriome des cellules sexuelles et celui des cellules de tout l'embryon (1910). Enfin, poussant plus loin, avec son Maître Meves, l'étude du rôle des chondriosomes, J. Duesberg décrit la formation des myofibrilles à leurs dépens, dans les muscles volontaires et dans le muscle cardiaque.

» En même temps, devenu, par son enthousiasme communicatif et sa continuelle présence, chef du laboratoire de l'Institut d'Anatomie, il entraîne à sa suite deux des élèves qui y travaillent et les dirige. Hoven publie un important travail sur la relation possible entre les chondriosomes et les neurofibrilles, un autre sur le rôle du chondriome dans l'élaboration des grains de sécrétion des cellules glandulaires (1910). Leplat étudie le rôle des mitochondries dans la formation des myofibrilles dans les myoblastes d'origine épithéliale et mésenchymatique de l'œil des Oiseaux, et aussi dans la genèse de certains pigments (1911). Leplat étudie aussi, sous la direction de J. Duesberg, le rôle des mitochondries dans la formation des cônes et des bâtonnets de la rétine (1912). Il met aussi en évidence le chondriome des infusoires. Enfin Duesberg et Hoven décrivent le chondriome des cellules végétales (1910).

» L'activité de J. Duesberg est, à cette époque, considérable. Ses travaux qui paraissent à une cadence rapide, attirent sur lui l'attention des histologistes; la direction des *Ergebnisse der Anatomie* le charge de rédiger une mise au point de l'importante question des plastosomes. J. Duesberg se tire avec honneur de cette tâche difficile et publie un volume très apprécié, exposé clair, précis, consciencieux et complet. C'est encore le chondriome que J. Duesberg étudie en 1913 dans l'œuf des Ascidiens, dans les cellules des Poissons (1917) et celles du testicule de *Fundulus* (1918), avec l'appareil de Golgi (1914). La cytologie de l'épithélium séminal de l'Opossum, la fécondation des Ascidiens et leur développement font l'objet des recherches qu'il poursuit en Amérique, pendant la guerre de 1914-18.

» Après la guerre, il publie des travaux sur la cytodierèse (1923-1924), sur les chondriosomes des Légumineuses (1923), sur la régénération des ganglions nerveux et de leurs connexions médullaires dans la queue des Urodèles après section (1924). Enfin, en 1925-1926, après un séjour à la Station zoologique de Naples, J. Duesberg publie les résultats des recherches qu'il y a entreprises sur la centrifugation de l'œuf de *Ciona*, s'engageant là dans la voie de l'embryologie expérimentale. Il est aussi l'auteur d'une mono-

graphie très documentée intitulée *L'Œuf et ses localisations germinales*, publiée à Paris en 1926.

» Sa nomination comme Recteur de l'Université, qui devait mettre un terme à cette brillante activité scientifique, n'avait pas diminué l'intérêt qu'il portait aux progrès des Sciences biologiques : Peu de jours avant l'accident dont il devait être victime, il se réjouissait d'entendre notre éminent compatriote Albert Claude exposer à Liège, ses recherches sur le chondriome. Les techniques qu'il décrivit permettent d'isoler des cellules les mitochondries et d'en étudier la composition chimique, ses variations et d'en préciser l'importance considérable dans la physiologie de la cellule. Ces progrès ont reporté Jules Duesberg aux belles années où, captivé par ses études sur le chondriome, il vécut dans l'enthousiasme de la recherche pure, dont il gardait la nostalgie. »

A partir de 1927, le Recteur Duesberg consacre à la conduite des affaires de l'Université tout le temps qui n'est pas réservé à l'enseignement de l'Anatomie à la Faculté de médecine. Ce n'est pas son âge (car il n'a que quarante-six ans), ni le hasard des amitiés qui ont déterminé ses collègues à bousculer toutes les traditions et à proposer sa nomination à l'agrément du Ministre. Ses courageuses interventions au Conseil Académique ont attiré sur lui l'attention de ses pairs. Tous fondent de grands espoirs sur son dynamisme, son dévouement, son impartialité et sa franchise.

Ce n'est pas sans avoir réfléchi aux devoirs qui l'attendent que Duesberg aborde ses nouvelles fonctions. Il s'est fait une idée nette de ce que doit être la « politique de l'Université ». Il entend assurer à celle-ci un rôle éminent dans la Nation. Et il ne manque pas de nous faire connaître sa pensée et ses espoirs dans les discours qu'il prononce en public, et spécialement dans les harangues par lesquelles chaque année s'ouvrent les séances solennelles qui rassemblent dans la Salle Académique les professeurs, les étudiants et les autorités que l'Université invite à célébrer avec elle la reprise de son activité suspendue par les vacances.

Les caractéristiques les plus frappantes des interventions publiques que Duesberg multiplie en faveur de sa chère université sont le courage et la loyauté. Qualités éminentes, hautement développées chez ce sportif qui ne redoute pas l'effort, qui aime la lutte à visage découvert et qui, envers et contre tous, reste un fidèle serviteur du *fair play*.

Ce courage qui ne craint pas de s'en prendre (oh ! très courtoisement) aux gens en place, de dénoncer les abus et de heurter des préjugés dont la seule excuse est leur âge vénérable, nous en trouvons, dans ses discours d'ouverture, de nombreuses et éclatantes manifestations. Le Recteur Duesberg affectionne cette tribune pour y développer le programme des réformes qu'il préconise car, comme il le dit lui-même : « La voix du Recteur porte au delà des murs de cette enceinte et a plus de chances d'être entendue. » (Octobre 1928).

Dans le choix des sujets qu'il traite, le Recteur Duesberg eût pu, conformément au règlement et à l'usage, choisir la solution de facilité et développer, devant des auditeurs plus ou moins avertis, un thème emprunté au cadre de son enseignement. Presque toujours, il a rompu avec cette tradition, estimant sans doute qu'il y avait des tâches plus urgentes que d'aborder un des problèmes que posent les sciences de la vie. Des dix discours qu'il prononça aux rentrées académiques, deux seulement sont consacrés à des sujets scientifiques (1). Ils sont d'ailleurs des modèles de haute vulgarisation scientifique; tous les autres lui fournissent l'occasion de rompre une lance en faveur du perfectionnement des études universitaires et des conditions de la recherche scientifique.

Duesberg était intimement convaincu que deux facteurs essentiels font la grandeur d'une Université et, si l'on me permet une expression un peu triviale, assurent à son activité un rendement substantiel : la valeur du corps scientifique qui la conduit et le degré de préparation des étudiants qui en franchissent pour la première fois les portes.

En 1928, il réclame pour les Universités de l'État une plus grande autonomie et de plus larges crédits et compare avec amertume la tutelle où on les tient à la liberté absolue, bien que subsidiée, des Universités de Bruxelles et de Louvain. Il dénonce avec une ironie digne de Courteline, le fonctionnement burlesque de l'Office Central des Imprimés (O.C.I.) (qu'il appelle dans les conversations privées la Centrale des porte-plume) qui a le monopole des fournitures de bureau à tous les organismes de l'État.

L'année suivante il expose ses idées sur les règles qui devraient présider au recrutement du corps professoral. Soucieux avant tout d'équité et de clarté il préconise un système susceptible « de soustraire les nominations à toute influence extra-scientifique et notamment politique ». Quand une chaire est vacante (comme le lui dira M. Dehalu, Administrateur-Inspecteur, au cours de la manifestation d'octobre 1933), « il sollicite l'avis des spécialistes du pays et même de l'étranger s'il le juge indispensable, et il n'hésite pas à proposer à l'agrément du Ministre celui parmi les candidats qu'il estime le plus digne, fût-il de nationalité étrangère. En cela, il est le digne continuateur d'une tradition qui nous est chère et qui contribua grandement dans le passé à assurer la réputation de notre Université ».

La bonne réputation de l'Université, Duesberg veut la servir à tout prix, dût même en souffrir le principe du recrutement sur place, de l'*inbreeding* (2) comme disent plaisamment ses amis d'Amérique.

Dès son premier contact avec ses nouvelles fonctions, dans la séance même du 18 octobre 1927 où le pro-Recteur Prost lui trans-

(1) Droiterie et Gaucherie en 1935; Étude biologique du travail en 1938.

(2) Recrutement incestueux.

mettait l'hermine rectorale, Duesberg laisse percer ce souci d'une bonne sélection. Dans la courte allocution qu'il prononce alors, il réclame la création d'un corps d'agrégés, c'est-à-dire l'organisation d'une carrière universitaire. Car « la Belgique est hélas ! dit-il, le seul pays cultivé qui ne prépare pas, mais abandonne au hasard, le recrutement de ses professeurs d'Université ». Comme nous allons le voir, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, ses efforts devaient être bientôt récompensés. Quant à l'intrusion de la politique dans les questions de nominations, c'est sa bête noire. Sans cesse, il s'insurge contre les interventions indiscrettes des politiciens dans des affaires où leur compétence est nulle. Il la dénonce avec une éloquence particulièrement virulente dans la séance de rentrée d'octobre 1931. Les nobles paroles qu'il prononce alors, au milieu d'un silence stupéfait, méritent d'être textuellement rapportées :

« Attribuer une chaire universitaire, c'est en effet confier à son titulaire la formation d'une trentaine de générations d'étudiants, c'est engager l'avenir d'une science pour plus d'un quart de siècle...

» Celui qui prend position dans une question de nomination universitaire sans avoir pris l'avis des autorités académiques, agit avec une coupable légèreté...

» Ces procédés sont inadmissibles et je les combattrai de toutes mes forces. Il est de mon devoir en effet, de défendre l'Université contre les influences extra-scientifiques et de protéger nos jeunes chercheurs contre les intrigues qui pourraient briser leur carrière. »

Dans d'autres harangues, il examine l'autre aspect du problème universitaire, celui des étudiants ou mieux des futurs étudiants. C'est tout le procès de notre enseignement secondaire qu'il fait en 1934 et en 1936. Et son réquisitoire, courtois dans la forme, mais impitoyable dans ses conclusions, il le développe sans faiblesse, car toujours il garde la conscience de sa haute mission.

Ses critiques sont objectives, illustrées de faits, émaillées d'anecdotes pittoresques et de chiffres convaincants. Ainsi, elles frappent par leur précision et leur pertinence. Il combat le surmenage des professeurs et des élèves, ainsi que la surcharge des programmes; il dénonce le peu de souci que montre notre enseignement moyen pour la santé des jeunes gens qui lui sont confiés à un âge particulièrement critique, et le peu de place qu'il fait aux exercices du corps; il marque son opposition à une spécialisation trop précoce; il fustige le pédantisme⁽¹⁾; en s'appuyant sur les lamentables résul-

(1) Discours de 1934 : « Vous ignorez certainement, Mesdames et Messieurs, et nul ne saurait vous en blâmer, que les botanistes distinguent une quinzaine d'espèces de fruits, simples ou composés, secs ou charnus, déhiscents ou indéhiscents, qui s'appellent la baie, le drupe, les akènes comprenant la caryopse et la samare, les pallakènes, le follicule, la silique, la gousse, etc., mais vous comprendrez sans difficulté qu'infliger aux enfants semblable pensum, c'est imposer une surcharge de travail ridicule aux élèves studieux et, à tous, le dégoût définitif de la botanique ». (Hilarité).

tats des examens subis à la fin de la première année d'Université, il souligne l'insuffisance du certificat d'Humanités à démontrer l'aptitude de son porteur à suivre des cours d'enseignement supérieur.

Mais la critique de Duesberg est constructive. Aux maux qu'il stigmatise il propose des remèdes. Définissant, en 1936, le but des études secondaires, il s'exprime comme suit :

« Il faut d'abord et avant tout que le jeune homme qui termine ses études secondaires soit capable de s'exprimer correctement et clairement, de vive voix et par écrit, dans sa langue maternelle, résultat qui n'est que bien rarement atteint dans notre régime actuel. Il faut qu'il possède de solides notions de la seconde langue nationale, d'histoire et de géographie. Il doit avoir fait assez de mathématiques pour développer ses facultés de raisonnement et, s'il le désire, entreprendre les études supérieures où elles sont nécessaires. Il doit avoir des notions générales de sciences naturelles, physique, chimie, biologie, non seulement parce que l'étude de ces sciences développe l'esprit d'observation — ce n'est d'ailleurs pas leur apanage exclusif et une version latine peut concourir au même but — mais aussi parce que, à mon avis, l'honnête homme de nos jours ne peut ignorer les principes et les méthodes de ces sciences. Le programme doit aussi comprendre l'étude des langues vivantes, des leçons de religion ou de morale. Quant aux langues anciennes, grec et latin, je reste partisan du latin pour tous ceux qui veulent faire des études supérieures, et des humanités gréco-latines pour ceux qui se destinent à la philosophie, à la philologie et au droit. Enfin l'éducation physique doit être maintenue, en tenant compte des desiderata que j'ai formulés tout à l'heure. Toutes les autres branches, quel que puisse être leur intérêt, doivent figurer dans un programme facultatif. »

Duesberg déplorait à juste titre que la suppression des Ecoles normales des Humanités eût pu avoir pour conséquence de voir confier des classes d'enseignement secondaire à de jeunes docteurs en philosophie ou en sciences dépourvus de toute préparation pédagogique. Mais, dès 1934, il pouvait se réjouir que la Loi de 1929, connue sous le nom de Loi Nolf, eût organisé l'étude de la pédagogie pour les candidats à l'agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Persuadé de la place de plus en plus grande que prennent les mathématiques dans l'étude des sciences naturelles, il préconise l'admission dans les Facultés des Sciences et de Médecine des jeunes gens issus de la section latine scientifique, ce qui implique pour les futurs docteurs en sciences, docteurs en médecine ou pharmaciens, le sacrifice du grec. Un arrêté récent devait consacrer cette réforme en mettant sur un pied d'égalité, pour ces Facultés, le certificat de la section latine scientifique et celui de la section gréco-latine.

Enfin Duesberg se déclare partisan d'un filtre qui, sous la forme d'un examen d'admission, écartera de l'Université les jeunes gens mal préparés ou congénitalement inaptes à tirer de l'enseignement

supérieur un profit quelconque pour eux-mêmes ou pour la collectivité, car dit-il (1934), « le nombre toujours croissant d'échecs enregistrés en première année ⁽¹⁾ montre que les portes des Universités sont trop largement ouvertes ». Duesberg propose une formule, à laquelle je me rallierais volontiers, formule qui s'inspire de l'expérience réalisée par la Fondation Universitaire dans la sélection de ses boursiers : il souhaite un examen de maturité consistant dans la relation écrite d'un exposé oral fait par un membre du jury, complétée par une partie spéciale, c'est-à-dire par des interrogations sur un nombre limité de branches laissées au choix du récipiendaire. On le sait, cette question, délicate entre toutes, reste aujourd'hui encore en discussion sans qu'on ait pu lui trouver une solution.

Duesberg était un adepte fervent des sports. Dans sa jeunesse il fut un passionné de football. Son âge mûr le tourna vers les détente plus mesurées et plus élégantes du tennis où il excellait d'ailleurs. Il y trouvait en même temps que le maintien d'une robuste santé, ce délassement de l'esprit qui le rajeunissait sans cesse et rendait à sa volonté l'énergie qui devait la bander pour des luttes nouvelles.

Tout naturellement, ce Recteur sportif devait tenter de propager la culture physique et la pratique des sports parmi les étudiants. Il le fit avec une ardeur de prosélyte car la santé physique de la jeunesse universitaire lui était particulièrement chère. Chaque année, il trouve le prétexte qui lui permet d'insister pour qu'un juste équilibre s'établisse chez eux entre les activités de l'esprit et celle du corps. Il trouve son plaisir à suivre les compétitions sportives interuniversitaires à l'organisation desquelles il prend d'ailleurs une part active; il applaudit aux succès des équipes liégeoises. Il déplore leurs échecs et en recherche les causes.

Sans crainte de heurter les préjugés des esprits traditionnels qui considèrent les Universités comme des sortes d'augustes élevages où se reproduisent et grandissent en vase clos des rats de bibliothèques ou de laboratoires, il consacre son discours de 1931 au *Rôle de l'Université dans le développement de l'Education physique*.

Il y combat la confusion que l'on fait souvent entre la pratique des sports et la compétition sportive. « Si paradoxal que cela puisse paraître, dit-il, les athlètes ne nous intéressent que médiocrement. » Ce sont les étudiants de petite santé qu'il veut gagner à la pratique de l'éducation physique. Puis, ayant rappelé l'action bienfaisante de l'exercice musculaire sur le fonctionnement harmonieux des organes, question qu'il traite avec la double compétence du sportsman et du biologiste, il dégage d'une façon saisissante les avantages moraux que l'on peut attendre de la pratique raisonnable des sports :

(1) Il s'agit dans toutes les sections des examens de passage de première en seconde année.

« La pratique de la culture physique a aussi une valeur éducative, car elle donne à ses adeptes la confiance en soi, le goût de l'effort, l'esprit de décision, qui sont si précieux dans la vie. Sous forme de sport d'équipe, dans lequel le brio individuel doit s'effacer pour tendre uniquement vers le succès de l'ensemble, elle est aussi une école de renoncement et de solidarité. Enfin, certains jeux, en occupant l'attention de celui qui s'y adonne, constituent un véritable délassement de l'esprit, particulièrement précieux pour l'intellectuel surmené... »

Dans ce même discours mémorable, il adjure le Gouvernement de fournir à l'Université de Liège les moyens de réaliser de si beaux objectifs; il réclame la création d'une plaine de jeux, d'une piscine et de salles de gymnastique bien équipées.

Enfin il esquisse un programme d'organisation du futur *Institut d'Education physique* dont il souhaite la fondation dans le cadre même de l'Université, Institut qui doit être doté de laboratoires de recherches, car l'étude de l'Education physique est une science dont le niveau doit rester à l'étiage des autres disciplines que cultive l'Université.

« L'Institut d'Education physique, tel que je le conçois », dit-il, « me paraît pouvoir devenir à la fois un centre intéressant de recherches scientifiques, un complément utile à la clinique physiothérapique et enfin le lieu de formation de professeurs d'élite. »

Des arrêtés royaux de 1931 et 1932 qui organisaient à Liège et à Gand des Instituts supérieurs d'Education physique annexés à la Faculté de Médecine devaient s'inspirer de vues aussi judicieuses. Et, en attendant la construction d'installations adéquates, le Recteur, secondé en cela par notre excellent Collègue Dehoux, sut obtenir des Autorités provinciales, dont la largeur de vues en matière de santé publique mérite un nouvel éloge, l'utilisation par l'Université des locaux du bel établissement de la rue Beckmann.

Quand on fait la synthèse de la pensée de Duesberg telle qu'elle s'extériorisa dans ses discours rectoraux, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la continuité de la politique qu'il suit : quel que soit le sujet qu'il traite il est le serviteur d'une seule pensée, d'un seul souci : faire connaître l'Université, élargir la place qu'elle occupe dans la vie de la Nation, mettre en vedette le rôle moral qu'elle y doit jouer, lui acquérir les concours qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa mission, maintenir et si possible améliorer la qualité des cadres qui la composent.

Cette politique est aristocratique dans son essence, car Duesberg veut le triomphe des meilleurs, et démocratique dans ses réalisations, car elle admet aux fonctions les plus éminentes tous ceux qui s'en rendront dignes, sans considération de fortune, d'opinions ou de naissance.

Servir l'enseignement et la recherche ! Duesberg les sert encore quand, rompant une lance en faveur de la liberté de nos laboratoires,

il dénonce les excès des antivivisectionnistes (1932) ou quand, en 1930, à l'occasion du Centenaire de l'Indépendance nationale, il retrace les fastes de l'Université de Liège et célèbre la mémoire des hommes illustres qui ont fait sa grandeur : les André Dumont, les Schwann, les van Beneden, les Catalan, les Deruyts, les Spring, les Kurth, les de Laveleye, les Delbœuf.

C'est encore pour servir l'Université qu'il accepte les absorbantes fonctions de Commissaire spécial pour le groupement des Sciences de l'Exposition internationale de Liège en 1930. Il définit lui-même la pensée qui le guide, quand, en 1927 il fait appel à la collaboration de ses collègues :

« Je compte donc sur votre concours à tous, mais je m'adresse d'une manière toute particulière à ceux de mes Collègues dont la spécialité rentre dans le cadre tracé pour notre prochaine exposition et je fais appel à leur esprit inventif, à leur talent d'organisation, à toute leur énergie, car il faut que dans une Exposition des Sciences à Liège, notre Université joue un rôle prépondérant. »

Grâce à cet animateur, la participation de l'Université à l'Exposition fut un éclatant succès ⁽¹⁾. Elle lui valut un diplôme de Grand Prix.

Enfin Duesberg se montra soucieux du sort qui attend les universitaires quand, nantis de leur diplôme final, ils affronteront les batailles de la vie. Le chômage des intellectuels le préoccupe hautement.

Il prend une part active aux travaux du Bureau des Statistiques universitaires institué par la Fondation Universitaire à Bruxelles. L'encombrement des carrières libérales est le sujet de son discours de 1937. Il constate que l'Université souffre d'une crise de surproduction. Elle lance sur le marché deux fois plus de diplômés que celui-ci n'en absorbe. Le Recteur propose de réduire le nombre des étudiants en éliminant les inaptes qui ont subi un certain nombre d'échecs consécutifs au même examen (Un arrêté du Régent allait, dix ans plus tard, lui donner satisfaction.). Il préconise la suppression des cumuls, mais combat généreusement les tendances protectionnistes qui interdiraient aux étrangers d'exercer en Belgique des professions rétribuées ou qui abaisseraient l'âge de la retraite des titulaires d'emplois publics. Il réclame la création d'emplois nouveaux dans l'enseignement moyen et dans les bibliothèques. Il estime qu'il serait nécessaire d'annexer à chaque Université un bureau de placement, dont le rôle est déjà assumé à Liège par l'Association des Ingénieurs.

Il réclame la protection des diplômés universitaires, en énumérant une série d'abus particulièrement odieux et en vitupérant le favoritisme et son vieil ennemi, la politicaille génératrice de corruption

(1) Voir la description de cette participation dans la brochure consacrée à l'Ouverture solennelle des Cours, du 21 octobre 1930, p. 162 à 196.

et de démoralisation. Selon lui l'Etat devrait réserver aux Universitaires un certain nombre d'emplois, non seulement dans les services extérieurs, mais encore dans l'Administration centrale. Il dénonce la méfiance qui règne dans les Ministères à l'égard des diplômés et cite, à l'appui de sa thèse, l'exemple ahurissant de cette Administration qui, à l'occasion d'un concours spécial, « a exigé des docteurs en droit qu'ils obtiennent les 7/10 des points pour réussir les épreuves, alors que les 5/10 suffisaient aux autres candidats, en prétendant que le diplôme ne fait supposer que des connaissances théoriques, et savourez ceci, qu'il peut d'ailleurs n'avoir été obtenu que grâce à l'indulgence des jurys ! Inutile, n'est-il pas vrai, ajoute Duesberg, de commenter ces considérants qui figurent dans un rapport de la dite Administration au Premier Ministre ! »

Ce qui surprend quand on relit les comptes rendus des solennités où Duesberg nous révéla sa pensée, c'est qu'il ait réussi dans cette entreprise audacieuse, et presque sans espoir, de la faire accepter par ceux-là même qui nous apparaissent comme les auteurs responsables des situations qu'il prétendait réformer : à diverses reprises, de hauts fonctionnaires de l'Administration centrale, des Ministres même sont assis au premier rang de l'auditoire pour s'entendre dire de dures vérités. Duesberg n'a cure de leurs réactions. Et d'ailleurs, chose stupéfiante, ces réactions ne sont pas défavorables, car Duesberg réussit à convaincre ceux-là même qu'il étrille. Ce diable d'homme « a la manière ». Pas un instant il n'abandonne son calme olympien ; sûr de lui, il suit la ligne qu'il s'est tracée ; il obéit à un impératif catégorique, celui de sa conscience. Et il développe son argumentation en l'appuyant sur des exemples si pertinents, qu'il emporte la conviction. Et nous tous, qui l'écoutons, nous pouvons nous réjouir des succès qu'il remporte.

Les thuriféraires du pragmatisme, les sectateurs de la « Realpolitik », qui ne veulent juger l'arbre que d'après ses fruits et qui se gardent d'entreprendre sans espérer ni de persévérer s'ils n'ont déjà réussi, se demanderont sans doute si toute cette éloquence ne fut pas vaine, si tous ces efforts oratoires ne furent pas dépensés en pure perte. A cette question, la rentrée académique d'octobre 1933 nous apporte une réponse.

Ce jour-là, le traditionnel discours rectoral ne fut pas prononcé, car le Recteur Duesberg venait d'accomplir deux triennats particulièrement féconds. Et voilà que, fait unique dans les Annales universitaires, un troisième mandat venait de lui être conféré (1). Ses Collègues saisirent cette occasion de lui témoigner leur reconnaissance et leur admiration. Une manifestation solennelle s'organisa en son honneur.

(1) Un quatrième mandat lui fut confié en 1936.

Tour à tour, M. Dehalu, Administrateur-Inspecteur, et M. Lippens, Ministre de l'Instruction publique, célébrèrent en termes éloquents les services éclatants rendus par le Recteur Duesberg à la cause de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils s'attachèrent spécialement à rappeler les succès qui couronnèrent ses efforts et firent le compte des réformes que son inlassable activité contribua à réaliser; citons-en quelques-unes :

Progrès dans la voie de l'autonomie administrative des Universités de l'État, assouplissement de la réglementation de l'emploi des crédits scientifiques, libération des Universités de la tyrannie tracassière de l'Office Central des Imprimés, création d'un corps d'Agrégés, pépinière où se recruterait le corps professoral de l'avenir, création d'un corps d'Assistants dans les Facultés de Philosophie et de Droit, création d'un Institut supérieur d'Education physique annexé à la Faculté de Médecine, création en 1928 de la Société des Amis de l'Université, organisation de l'Institut de Pédagogie, institution de grades universitaires nouveaux ⁽¹⁾ comportant l'organisation des études correspondantes, réforme des hautes études commerciales, amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant, augmentation du nombre des toges, droit de vote concédé aux chargés de cours dans les Facultés et au Conseil Académique, etc., etc.

C'était là un splendide bilan. Duesberg avait lutté avec persévérance. Sa courtoisie, la fermeté de son caractère, son désintéressement et sa bonne humeur lui avaient conquis toutes les sympathies et ouvert toutes les portes. Là où d'autres auraient échoué, il avait réussi : magnifique démonstration du pouvoir que confèrent le courage tranquille et le charme personnel.

Au cours de cette cérémonie on rendit à Duesberg un hommage auquel il dut être très sensible; on lui offrit un exemplaire de cette médaille que naguère il avait fait frapper à l'intention des hommes éminents à qui l'Université veut témoigner d'une façon éclatante son estime, son admiration et sa reconnaissance.

Après douze années d'un rectorat particulièrement fructueux, Jules Duesberg avait acquis, des rouages de l'enseignement supérieur et des nécessités de la recherche, une connaissance exceptionnellement étendue et précise. On s'en aperçut en 1939, un jour que, par hasard, on s'avisait (une fois n'est pas coutume) qu'une « compétence » serait bien à sa place à la tête d'un Ministère et on lui confia le portefeuille de l'Instruction publique. L'expérience dura peu, non pas que notre ami se fût montré inférieur aux espérances que l'on avait mises en lui. Mais les hasards de la politique se hâtent parfois de démolir ce qu'avait édifié le bon sens.

(1) Licencié et docteur en éducation physique, ingénieur des constructions coloniales, docteur en sciences anthropologiques, docteur en sciences pharmaceutiques, ingénieur hydrographe, ingénieur radio-électricien, ingénieur des constructions aéronautiques, etc.

Après quelques mois, Duesberg, qui n'était plus recteur, fut rendu au paisible silence de son laboratoire, mais bientôt, il devait reprendre en mains les leviers de commande de l'Université quand en 1943 le distingué Administrateur-Inspecteur, M. Dehalu fut atteint par l'âge de l'éméritat. En pleine occupation ennemie, Duesberg acceptait de nouvelles responsabilités. Si l'on reconstitue par la pensée le climat de l'époque, on ne peut, une fois de plus, qu'admirer son intrépidité, car, en temps de guerre plus que jamais,

« Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête. »

Tous les collègues de Duesberg entérinèrent avec joie sa nomination aux fonctions d'Administrateur-Inspecteur, car tous avaient compris que par la largeur de ses vues, cet éminent spécialiste des sciences anatomiques s'était montré aussi capable que quiconque de comprendre les besoins et les aspirations des historiens, des philologues, des juristes, des chimistes ou des ingénieurs. La part active qu'il avait prise à l'édification au Val-Benoît des magnifiques Instituts de la Faculté des Sciences appliquées en était une preuve tangible. L'intérêt qu'il montrait pour le plan grandiose de transfert de l'Université et de la bibliothèque au plateau de Cointe, permettait les plus belles espérances.

Dans sa nouvelle charge, Duesberg déploya les mêmes qualités de dévouement sans bornes et de désintéressement absolu dont il avait donné tant de preuves. Encore et toujours, malgré les années qui commençaient à s'accumuler, il combattit pour l'Université, n'hésitant pas à offrir sa démission, un jour qu'il avait pensé que c'était l'unique moyen qui lui restait de faire comprendre en haut lieu l'importance des problèmes dont il exigeait la rapide solution.

Pendant son passage à l'Administration, Duesberg conquit sans efforts l'affection de ses collaborateurs directs et du personnel placé sous ses ordres. Tous, préparateurs, concierges, garçons de laboratoire et femmes de service savaient que leur chef était un homme sensible, impartial et bon, attentif à faire respecter leurs droits et accessible à leurs justes doléances. La nouvelle de l'accident qui nous l'enleva les remplit d'une douloureuse stupeur. Cette sollicitude pour les humbles, il en avait donné maintes preuves. Mais il faisait le bien discrètement et c'est à son insu que ses amis colportaient la touchante histoire des nuits que le professeur Duesberg avait passées, voici quelques années, au chevet d'un de ses garçons de laboratoire, à la veille d'être emporté par une implacable maladie.

Le côté humain de cet homme public d'un talent si rare apparaîtrait davantage s'il était permis d'évoquer le bonheur qu'il goûtait au milieu des siens, dans cette claire maison du quai Mativa dont son frère, l'architecte, avait tracé les plans, entouré de l'affection d'une femme de devoir attentive à servir la carrière de son mari, de ses enfants et de ses petits-enfants qui rendaient largement à leur père et grand-père

l'adoration qu'il leur portait. Mais notre ami se fût offusqué de voir lever le voile d'une intimité familiale dont il se montrait fort jaloux.

Duesberg aimait la jeunesse et était adoré d'elle. Trente-six générations d'étudiants en médecine ont suivi les leçons d'anatomie macroscopique de ce professeur incomparable qui avait réalisé le tour de force de rendre attrayante et claire une matière rebutante entre toutes. Les étudiants savaient que leur professeur était juste et compréhensif. Il avait su gagner leur confiance et leur affection par son éternelle jeunesse, par son accueil cordial, par son regard direct qui décourageait les faux-fuyants, par la sûreté de son jugement et par son équité d'examinateur. Car la jeunesse, et c'est à son éloge, estime plus la justice que la faiblesse. Le surnom affectueux de « grand sympathique » que les élèves en Anatomie lui avaient décerné en l'empruntant au vocabulaire de leurs traités, était devenu légendaire dans toute l'Université. Et le Maître fut certes sensible à cet humoristique témoignage d'une popularité qu'il avait acquise par son prestige naturel et sans recourir aux astuces d'une coupable démagogie.

Dans toute l'Université les étudiants appréciaient les efforts du Recteur pour préserver leur santé physique, intellectuelle et morale. Ils savaient la sollicitude dont il entourait les œuvres que l'Université a créées à leur intention, le Dispensaire du Fonds Malvoz qui combat la tuberculose, la Maison des Étudiants créée sous le Rectorat d'Eugène Hubert et au bon fonctionnement de laquelle M. Dehal, Administrateur-Inspecteur, s'est tant intéressé, le Service Social Universitaire enfin, créé sous l'occupation allemande à l'initiative de M. le Recteur Léon Graulich et qui est appelé à rendre les services les plus éminents en améliorant les conditions matérielles et morales de la vie estudiantine.

J'ai rappelé plus haut les efforts de Duesberg pour développer à l'Université la pratique des sports et de l'éducation physique. Mais les étudiants étaient également reconnaissants à leur cher Recteur de s'être préoccupé de perfectionner leur culture artistique et de leur avoir révélé (grâce à la collaboration de M. Fernand Quinet, Directeur du Conservatoire, avec qui il était lié d'amitié), les grandes œuvres classiques des Bach, des Haydn, des Haendel, des Mozart, des Beethoven, des Ravel, des Debussy ou des Granados.

Duesberg était lui-même féru de musique autant que de tennis. Bon pianiste, il ne manquait pas un concert, et, avant chaque audition, il jouait, excellemment, pour lui-même et sans en tirer la moindre vanité, les œuvres classiques inscrites au programme. La musique était une occasion pour cette âme sensible de s'exprimer discrètement.

Le côté sentimental de cet être d'élite devait se révéler encore dans les instructions très simples qu'il avait laissées en vue du cérémonial de ses funérailles : « pas de discours, pas d'honneurs académiques, mais des fleurs autant qu'on voudra bien en envoyer ».

Ce dernier vœu fut amplement comblé par les nombreux amis qui n'avaient plus que ce moyen suprême de lui témoigner leur affection.

Duesberg « qui avait assez voyagé pour avoir des idées générales » comme eût pu dire Paul Morand, connaissait particulièrement bien les Universités des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Il avait pu apprécier leur puissance et le crédit moral dont elle jouissent auprès de toutes les classes de la Société. Car l'Américain du Nord n'est pas toujours, loin de là, le légendaire « hard boiled business man » que l'Europe imagine. Autant que quiconque, il est sensible aux valeurs spirituelles et morales. Il sait rendre hommage au savoir et place les choses de l'esprit très haut dans l'échelle de ses vénération : et ce sentiment, en Amérique, est constructif et généreux. Quand le diplômé d'Université quitte l'Ecole qui a parachevé son instruction et sa culture et qui lui a mis en main l'arme qui lui permettra de triompher dans la lutte pour l'existence et pour la fortune, il ne considère pas que la dette qu'il a contractée envers son Alma Mater soit soldée par le paiement régulier de ses droits d'inscription. Il n'est pas entré à l'Université pour y passer un marché. A l'institution qui l'a formé, il reste attaché par les liens d'une gratitude agissante. Aussi, dans les Universités américaines, voit-on fleurir et s'épanouir cet esprit « alumnique » qui a doté Harvard, Yale, Princeton et tant d'autres, de ces bâtiments magnifiques, de ces riches bibliothèques, de ces laboratoires bien outillés, de ces chaires nombreuses, de ces fellowships si bienfaisants dont elles tirent une juste gloire.

Cet esprit alumnique, Duesberg eût souhaité en jeter la semence à l'Université de Liège. Mais, si Duesberg était un sentimental, c'était aussi un réalisateur. Chez lui le geste était prompt à suivre l'idée. Et ce fut la création de l'Association des Amis de l'Université de Liège dont il annonça en octobre 1928 la naissance prochaine et qui fut constituée en mars 1929 en Association sans but lucratif. Elle avait « pour objet de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de notre Alma Mater ». Dès l'origine l'œuvre nouvelle rencontra la sympathie du monde universitaire et de la grande industrie. Mais le Recteur eut souhaité plus et mieux. Comme aux Etats-Unis, il eût voulu forcer la générosité des anciens étudiants de l'Université et les amener à la soutenir chaque année davantage en proportion de l'amélioration progressive de la situation matérielle que l'Université leur a permis de conquérir. Duesberg ne se paie pas de mots. A diverses reprises, dans des allocutions publiques, il constate à regret que le succès n'a pas complètement répondu à son attente.

Certes, la semence a germé, mais l'esprit alumnique n'est encore qu'une plante assez chétive et non l'arbre robuste qui devrait abriter de son ombre tutélaire l'Université et les jeunes chercheurs qui veulent la servir.

Nos lecteurs le savent : outre la publication de ce Bulletin qui entretient parmi nous l'esprit de famille — de la famille universitaire s'entend — l'essentiel de l'activité de l'Association qu'a voulue le Recteur Duesberg est, pendant longtemps, resté assez limité, faute de ressources. Les cinq prix annuels qu'elle décerne aux jeunes travailleurs scientifiques attachés à l'Université ont, par leur institution, « orienté dans sa véritable voie l'activité de l'Association ». C'est bien, mais ce n'est pas assez.

Heureusement, à la veille de sa mort, le fondateur de notre Association devait avoir la satisfaction d'assister à une renaissance de notre Société. Le nombre de ses membres s'est notablement accru depuis la fin de la guerre. Les parents de nos élèves semblent comprendre davantage ce qu'on est en droit d'attendre de notre groupement. Des conférences ont été organisées pour les documenter sur le choix des carrières qui s'ouvrent pour leurs fils. De nouvelles activités sont en vue, qui autorisent de nouvelles espérances. Accentuons donc notre effort. Servons ainsi la grande mémoire de celui qui voulait rendre nos anciens élèves plus conscients de ce qu'ils doivent à l'institution qui les a faits ce qu'ils sont.

Bien des choses encore pourraient être dites sur l'attachante personnalité de notre ami : on pourrait souligner la sagacité avec laquelle il conduisait les délibérations de la Commission administrative du Patrimoine universitaire, l'immense crédit dont il jouissait dans les Conseils des bienfaisantes Institutions de la rue d'Egmont à Bruxelles, Fondation Universitaire et Fonds National de la Recherche Scientifique, la confiante amitié qui le liait à leurs dirigeants, les Francqui, les Cattier, les Jean Willems, amitié dont tout naturellement devait bénéficier l'Université dont il conduisait les destinées. On pourrait évoquer son goût des voyages, ses curiosités multiples qui le rendaient accessibles à toutes les manifestations de l'art et de la culture. On devrait dire aussi combien son commerce était charmant, illuminé par le cœur, le tact et l'humour. Mais il faut savoir se borner et j'en ai dit assez pour que mes lecteurs puissent apprécier comme je le fais, tout ce que nous devons à un homme d'un si rare mérite.

Les pages qui précèdent comptent parmi celles qu'au cours d'une carrière universitaire de trente-cinq années déjà, j'ai écrites avec le plus de sincérité et de ferveur. Car honorer la mémoire d'un grand Serviteur de notre Alma Mater, c'était pour moi la servir à mon tour.

Duesberg fut mon maître à la fin de mes études de médecine. Plus tard il m'honora de son amitié. En diverses circonstances, il m'accorda des appuis efficaces pour lesquels je lui garde une reconnaissance émue. Mais je ne crains pas, dans les lignes que j'ai consacrées à sa vie et à son œuvre, de m'être départi un seul instant de cette volonté d'objectivité qui fut, constamment, celle de l'homme

de science que lui-même il était. Je ne pense pas que ma plume se soit laissé guider davantage par les élans de l'affection que par la rigueur qu'impose la vérité historique. Certes il me fut facile de lui prodiguer les éloges, car de tous les Recteurs qui ont eu la charge de conduire les destinées de notre Université, aucun n'a pu le dépasser en dévouement, en pugnacité, en courage, ni dans la claire vision qu'il avait de sa mission et de nos besoins.

Duesberg fut un grand, un très grand Recteur. Ceux qui lui succéderont dans cette charge éminente s'efforceront sans aucun doute de suivre les enseignements dont est tissée une carrière aussi exemplaire.

Et chacun comprendra, au moment où je recueille moi-même une si lourde succession, combien est amer mon regret de voir détruite à jamais la perspective d'une collaboration de tous les jours qui promettait d'être heureuse, et, je l'espérais, féconde, puisqu'elle s'amorçait dans le double signe de l'amitié et de la confiance. Pour moi, autant que pour quiconque, le brutal accident qui nous enleva notre ami et notre guide fut un affreux déchirement.

Henri FREDERICQ.

30 septembre 1947.

Le problème du logement des étudiants de l'Université de Liège⁽¹⁾

INTRODUCTION

Le problème du logement des étudiants à Liège se présente sous deux aspects bien distincts suivant qu'on le considère d'un point de vue général, ou sous l'angle de l'aide à apporter aux étudiants peu fortunés obligés de vivre en dehors de leur milieu familial.

Sous son aspect général, il consiste à étudier les conditions de logement des étudiants à Liège : nombre de logements disponibles, prix, qualités, situation et aussi garanties morales qu'ils offrent. Nous montrerons que le nombre de logements disponibles est largement insuffisant et qu'ils sont loin de présenter les garanties nécessaires.

Sur cet aspect général du problème se greffe un problème particulier non moins important : celui de l'aide à apporter aux étudiants peu fortunés obligés de vivre en dehors du milieu familial. Nous verrons que la création d'un home pour étudiants permettrait de lui donner une solution élégante.

En 1943 et 1944, travaillant en qualité de stagiaire au Service de Logement pour étudiants à l'Université de Liège, nous avons été chargée de dépister des chambres, de les visiter et de recueillir sur chacune d'elle un certain nombre de renseignements aussi bien du point de vue moral que matériel. Déjà à ce moment, nous avons constaté combien le nombre de logements offerts était faible, leur prix élevé, et que bien peu présentaient des garanties suffisantes. Sur le conseil de Mlle Gillard, Directrice du Centre de Formation Sociale et de M. le Professeur A. Buttgenbach, nous nous sommes proposé d'étudier la question dans son ensemble.

(1) Ce travail constitue une partie du rapport présenté par Mlle Janette Pauwen à la suite de l'enquête qu'elle a accepté d'effectuer pour le Service du logement et pour le Service social de notre Université. Il nous a paru intéressant de le verser au dossier d'un de ces problèmes sur lesquels nous voudrions attirer l'attention des membres de notre Association, Mlle Pauwen conservant seule la responsabilité de son travail et des opinions qui y sont exprimées.

Une donnée fondamentale du problème consiste à connaître le nombre d'étudiants qui, ne pouvant faire la navette journalière, sont obligés de se fixer à Liège.

Nous fondant sur nos anciennes enquêtes de 1943 et 1944 et de nouvelles faites en 1945, nous avons décrit la situation à Liège du point de vue du logement des étudiants.

Désirant nous rendre compte de la situation dans certains centres universitaires, nous nous sommes rendue à Louvain et à Bruxelles où nous avons pu voir sur place l'organisation et le fonctionnement du Service de Logement pour étudiants. A la suite d'une entrevue avec M. Staquet, Directeur de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris, nous avons obtenu des renseignements précis sur la solution apportée à ce problème par un grand centre universitaire.

Nous fondant sur notre étude et notre documentation, et tenant compte des conditions qui règnent à Liège, nous proposons la création d'un home auquel serait rattaché le « Service de Logement ». La création de ce home et du Service de Logement donnerait une solution convenable aux deux problèmes que nous nous sommes proposé de résoudre : le problème du logement des étudiants et celui de l'aide à fournir aux étudiants peu fortunés obligés de vivre en dehors du milieu familial.

CHAPITRE I

SITUATION A LIÈGE

I. — Nombre d'étudiants obligés de loger à Liège

Le problème du logement des étudiants à Liège est conditionné par le nombre d'étudiants qui, habitant trop loin de la ville, sont obligés de s'y fixer. S'ils sont peu nombreux, il est bien évident qu'une ville comme Liège pourra aisément les absorber, tout au moins en temps normal, et le problème que nous nous proposons d'étudier n'aura guère de sens et dans tous les cas présentera un intérêt restreint. Afin d'en fixer la portée, il est primordial de déterminer combien d'étudiants sont obligés de trouver logement à Liège. Grâce à l'obligeance de M. le Recteur Braas, nous avons pu recueillir une documentation précise.

Le Rectorat de l'Université de Liège possède un fichier d'étudiants, rangé par ordre alphabétique, portant sur une période de 20 ans (de 1920-21 à 1939-40). Il comporte 13.590 fiches, c'est-à-dire une fiche par étudiant, quelle que soit la durée de séjour de l'intéressé à l'Université.

Le dépouillement de ce fichier dans sa totalité s'avérait être un travail de très longue haleine; nous avons demandé avis à deux personnalités qui s'occupent de statistique mathématique :

M. Godeaux, Professeur de mathématiques à l'Université de Liège et M. Pauwen, Professeur de statistique mathématique à la même Université.

Tous deux nous ont déclaré qu'en dépouillant une fiche sur dix, nous arriverions pratiquement au même résultat qu'en consultant toutes les fiches. Nous fondant sur leur avis autorisé, nous avons consulté une fiche sur dix, c'est-à-dire : 1359 fiches. Ce dépouillement nous a fourni le résultat suivant : sur 1359 fiches d'étudiants, 725 logent à Liège, c'est-à-dire $529 \frac{0}{100}$ ou $53 \frac{0}{10}$.

En vue de déterminer le nombre moyen d'étudiants venant de l'extérieur et prenant annuellement logement à Liège, nous avons calculé le nombre d'étudiants s'inscrivant chaque année à l'Université.

Nous nous sommes pour cela servi de données se rapportant à la population universitaire, telle qu'elle figure dans les rapports annuels publiés par le Rectorat. Le pourcentage que nous venons d'établir se rapportant à la période 1920 à 1940, nous avons repris la population estudiantine correspondant à cet intervalle.

La population totale pour ces vingt années ayant été de 49.557 étudiants, la population moyenne est de 2477 étudiants. Tenant compte du pourcentage établi plus haut, il en résulte que 1312 étudiants doivent annuellement trouver logement à Liège.

Comme contrôle, nous avons employé un autre procédé de calcul : en 20 ans, 49.557 étudiants sont passés par l'Université de Liège; ils y sont restés plus ou moins longtemps. Pour connaître le nombre moyen d'années de présence, nous avons divisé le nombre total de présence des étudiants pendant ces 20 ans par le nombre d'étudiants : 13.590, ce qui donne 3,6 ans.

Nous avons vu que sur 1359 étudiants, 725 prennent pension à Liège.

Ayant tenu compte d'une fiche sur dix, nous devons multiplier 725 par 10 = 7250. Pour déterminer le nombre par an, nous divisons 7250 par 20 = 362. Mais, comme chaque étudiant n'a qu'une fiche quelle que soit la durée de son passage à l'Université de Liège, nous multiplions 362 par la durée moyenne établie plus haut, soit 3,6 ans, ce qui donne 1303.

Par le premier procédé, nous avons obtenu 1312 et par le second 1303. Ces deux nombres sont pratiquement les mêmes.

Ce n'est pas sans difficultés qu'une région industrielle pourra absorber un tel contingent, car, qui dit région industrielle, dit région surpeuplée dans nombre de ses quartiers. En fait, il n'y aura qu'une faible partie de l'agglomération susceptible de recevoir de façon décente ce surcroît de population. Il y a donc un « problème » du logement des étudiants.

De nombreux facteurs peuvent faire varier dans le temps, et la population universitaire, et le pourcentage d'étudiants appelés à se loger en ville.

L'Université de Liège a établi de grands projets de construction de bâtiments universitaires. Après avoir doté la Faculté des Sciences Appliquées de laboratoires modernes, elle se propose de construire une nouvelle bibliothèque et des locaux pour la Faculté de Philosophie et Lettres, et de Droit qui permettront de créer des séminaires nombreux où les élèves auront l'occasion de se livrer à des études sous la direction de leurs maîtres. Ces possibilités nouvelles, dans les différentes disciplines universitaires, seront susceptibles d'attirer un certain nombre d'étudiants de toutes les parties du pays, voire même de l'étranger.

La situation créée par la guerre de 1914-18 a apporté une perturbation profonde dans la constitution du corps estudiantin. Avant cette guerre, la Faculté des Sciences et la Faculté Technique comptaient plus d'un millier d'étudiants de nationalité étrangère. Pendant les années 1919 jusqu'en 1923, le nombre des étrangers se réduisit à 300. A partir de 1923, il subit de nombreuses fluctuations. Actuellement, le nombre d'étrangers est faible; peut-être grandira-t-il lorsqu'une situation à peu près normale se rétablira.

Enfin le développement des moyens de communication pourra étendre les possibilités de rentrée journalière des élèves dans leur famille et ainsi diminuera le nombre d'étudiants appelés à se loger en ville.

Comme on le voit, le problème est complexe, et de nombreux facteurs peuvent intervenir pour faire varier ce nombre.

II. — Les logements des étudiants à Liège

Nous étudierons tout d'abord les moyens dont disposent les étudiants en vue de leur faciliter la découverte d'un logement. Nous décrirons ensuite les chambres qui sont mises à leur disposition en nous plaçant à différents points de vue : prix, propreté, confort, sécurité morale et enfin situation par rapport à l'Université.

A. — Moyens de recherche

a) *Service de Logement.* — En décembre 1941, lors de la fermeture de l'Université libre de Bruxelles et de l'arrivée à Liège d'un grand nombre d'étudiants de cette Université, l'Association Générale des Etudiants (A. G.) de Liège créa un Service de Logement afin de chercher des chambres pour aider ces jeunes gens. La « Route Universitaire » (branche du mouvement scout) elle aussi créa un service analogue, et en 1942 l'Association Générale des Etudiants demanda à la « Route Universitaire » de continuer seule à s'occuper du service de logement mais de s'affilier à cette Association, ce qui fut réalisé.

Avant la création de ce Service de Logement, le Service Social Universitaire s'était inquiété de cette question, mais le Recteur de

L'Université préféra que la direction de cette activité soit prise en main par une association estudiantine qui travaillerait en collaboration étroite avec le Service Social. Celui-ci, intervenant auprès des autorités universitaires, procura un local et les modestes crédits nécessaires à l'organisation de ce service, qui furent fournis par la Commission du Patrimoine Universitaire et par l'Association des Amis de l'Université.

Le Service de Logement se donne pour tâche de rechercher les chambres et d'établir une enquête sommaire sur la salubrité, l'hygiène, le prix de la chambre et la moralité des propriétaires.

Il n'a pas le monopole des chambres et n'a aucun pouvoir de contrôle. Né d'une initiative estudiantine, encouragé, il est vrai, par le Service Social, il n'engage toutefois pas la responsabilité de l'Université. D'autre part, l'étudiant reste libre : le service de logement n'a aucun moyen de pression sur lui, il n'a qu'un pouvoir de conseiller; il aide l'étudiant embarrassé et tâche de l'orienter vers un logement à sa convenance, mais l'intéressé est libre d'aller où bon lui semble. Il faut aussi tenir compte du fait que l'étudiant se renseigne auprès d'amis et trouve parfois une chambre laissée libre par le départ d'un élève de dernière année qu'il connaît.

Enfin pendant longtemps les loueurs affichaient librement des offres de chambres aux « valves » du bâtiment central. Ces chambres échappaient à tout contrôle du service des logements. Celui-ci a obtenu la suppression de cette pratique et décline toute responsabilité quant aux chambres louées en dehors de son intervention.

Depuis sa création, ce service a eu l'occasion d'enquêter sur 157 offres de location. Malgré ses efforts, cet organisme n'a pu récolter un nombre d'adresses bien considérable car, à la suite des bombardements et de la chute des robots un grand nombre d'habitations ont été sinistrées, et leurs occupants ont constitué une concurrence pour l'étudiant en quête de chambres.

Le personnel du Service de Logement est strictement bénévole; il se compose d'étudiants et d'étudiantes, malheureusement peu préparés au genre de travail qu'ils doivent accomplir. Ils ont pu, heureusement, trouver à certaine période de l'année, le concours d'enquêteuses parmi les élèves des écoles de service social de Liège. Le budget est très limité et ne permet ni un personnel fixe, ni une propagande coûteuse.

Le Service de Logement n'est pas assez connu des loueurs et d'autre part, celui-ci ne sent pas la nécessité de passer par lui pour trouver un locataire car la demande est plus élevée que l'offre.

Pour toutes ces raisons, il est impossible au Service de Logement d'agir avec l'efficacité qu'il voudrait avoir. Néanmoins, dans le principe, c'est une belle initiative qui a reçu l'appui mérité des autorités universitaires.

b) *Les camarades.* — Comme nous l'avons signalé un étudiant qui arrive à l'Université peut aussi trouver une chambre rendue libre par le départ d'un ami, élève de dernière année, ou par des camarades. Il est difficile de se rendre compte du nombre d'élèves qui parviennent chaque année à se loger de cette façon.

B. — *Les chambres*

a) *Prix.* — En 1939, le prix d'une chambre était en moyenne de 150 francs. D'après le fichier du Service de Logement, nous avons fait une moyenne des prix de chambres d'étudiants portant sur les années 1943 et 1944. Celle-ci s'établit à 320 francs par chambre et par mois. Pour l'année 1945-46, cette moyenne se monte à 450 francs; et pour l'année 1946-1947 à 600 francs.

Dans une ville comme Liège qui a payé un lourd tribut aux bombardements par bombes aériennes et par robots, la crise des logements est terrible. En outre, depuis sept ans, on n'a pratiquement plus construit d'immeubles et le prix prohibitif des constructions nouvelles risque de prolonger cette situation pendant longtemps. On peut donc estimer que les prix de location resteront très élevés pendant de nombreuses années. Et l'on ne peut guère prévoir le temps où l'offre et la demande s'équilibreront dans le domaine du logement.

b) *Propreté, confort et ameublement.* — Trop souvent, hélas, nous avons vu des chambres mansardées pourvues d'une fenêtre trop petite, chambres étouffantes en été, glaciales en hiver où air et lumière entrent avec parcimonie.

D'après les enquêtes du Service de Logement, sur 157 chambres visitées, 19 ont l'eau courante et 8, le chauffage central. Le mobilier lui aussi est déficient, peu confortable et surtout très laid.

En général, les chambres sont propres.

c) *Sécurité morale.* — Trop d'étudiants sont obligés, étant donné la rareté des chambres, de se loger n'importe où. Il est à déplorer qu'aucun contrôle ne soit effectué à ce sujet. Le jeune étudiant ne connaissant pas ou peu la ville se loge où il peut, risquant des promiscuités qui peuvent s'avérer désastreuses.

L'expérience acquise montre que de nombreux étudiants sont logés dans des maisons peu recommandables. Dans ce cas, le Service de Logement est intervenu auprès de l'étudiant. Malheureusement, il avait rarement à lui présenter une autre chambre à loyer modique.

D'autre part, dans son organisation actuelle, il ne peut assurer une enquête par chambre occupée. En effet, 1312 étudiants logeant à Liège chaque année, il lui est matériellement impossible d'effectuer un tel travail.

d) *Communication avec l'Université.* — Il y a deux catégories de chambres :

Chambres du centre de la ville. — Elles sont souvent situées dans de

petites rues; en effet, les personnes habitant les artères principales ne louent pas de chambres aux étudiants. Le centre de la ville de Liège est encore ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire composé de quelques belles grandes rues et d'un grand nombre de petites rues latérales assez sombres et commerçantes.

L'étudiant qui s'y loge doit payer un très haut loyer pour un minimum de confort. Ces chambres offrent toutefois l'avantage d'être situées non loin des bâtiments universitaires.

Chambres situées à la périphérie de la ville. — Elles sont à des prix plus abordables et situées dans des quartiers plus calmes où la concentration d'esprit nécessaire au travail est plus aisée.

C. — Conclusions

Il résulte de notre étude que la situation à Liège du point de vue des logements des étudiants est véritablement catastrophique. Le nombre des logements offerts est insuffisant, leurs qualités laissent largement à désirer, et les prix sont trop élevés. De plus, la situation semble ne pas devoir s'améliorer avant longtemps. Cependant, si l'on veut que les étudiants continuent à fréquenter l'Université de Liège, il faut trouver une solution à ce problème. Il faut d'une part, par une action continue et efficace, décider les propriétaires de logements à apporter des améliorations sensibles aux chambres qu'ils mettent à la disposition des étudiants, d'autre part, amener une chute des prix.

III. — Maison des Etudiants

Bien que sortant du cadre de la question du logement pour étudiants, il n'est pas possible de ne pas consacrer un paragraphe spécial à la Maison des Etudiants. En fait, elle se propose de résoudre un des problèmes fondamentaux qui se présente à un jeune homme appelé à vivre en dehors de chez lui : celui de son alimentation.

La Maison des Etudiants est un groupement coopératif d'étudiants et d'anciens étudiants, exploitant un restaurant, un café et possédant une riche bibliothèque.

Le capital et les ressources résultent de divers dons, du produit des cotisations de « coopérateurs » et de l'abandon demandé, et généralement consenti, par les actionnaires, des bénéfices éventuels de l'entreprise. La Maison des Etudiants ne vit pas de subventions annuelles, elle s'efforce d'équilibrer son budget par ses activités propres.

L'administration de la Maison des Etudiants est confiée à un Conseil de 11 membres élus par une assemblée générale pour un terme de trois ans, renouvelable. Il se compose de cinq anciens étudiants et de six étudiants; c'est parmi ces derniers qu'on choisit

un administrateur-délégué qui gère la maison avec l'aide d'un directeur.

En 1919, la Maison des Etudiants a fait l'acquisition d'un immeuble Boulevard Piercot et en 1939, celui-ci devenant trop exigü, elle s'est transférée rue Sœurs-de-Hasque dans un magnifique hôtel qui comprend : une salle à manger, un café et une cuisine, au rez-de-chaussée; une salle de réunion, bibliothèque et salle de lecture, à l'étage.

Le repas de midi est servi entre 12 heures et 2 heures et comprend : potage, viande, légumes et pommes de terre. Le repas du soir est servi entre 6 et 7 h. 30. Le menu est le même qu'au dîner, sauf le potage.

Avant la guerre, le dîner coûtait 6 francs et le souper 5,50 francs.

Pendant la guerre, la Maison des Etudiants a été chassée de ses locaux par les Allemands et a trouvé asile dans des bâtiments universitaires.

Malgré la guerre et ses restrictions, la Maison des Etudiants a continué à distribuer des dîners — (plus de soupers) — au prix de 12 francs et moyennant des timbres de ravitaillement. Elle a servi une moyenne de 4000 repas par mois. Aujourd'hui le dîner et le souper sont servis au prix de 17,50 francs.

Quand le Service Social le juge nécessaire et après enquête, il alloue à certains étudiants reconnus nécessiteux des bons de dîners gratuits ou à prix réduits. Dans ce cas, le budget du Service Social doit supporter les frais de repas qui lui sont comptés au prix coûtant (1).

En temps normal, la Maison des Etudiants est plus qu'un restaurant. C'est un foyer où les jeunes gens, en dehors des heures de cours, peuvent se retrouver. C'est là que se concentre une grande partie de la vie et de l'activité des étudiants (2).

La Maison des Etudiants est, à notre sens, la plus belle réalisation d'aide à l'étudiant et elle en appelle d'autres. On se préoccupe également de la question du logement, mais sans avoir pu entrer à cet égard dans la voie des réalisations pratiques.

Signalons qu'elle vient d'ouvrir un second restaurant, à proximité de l'Hôpital de Bavière, accessible aux élèves qui, très nombreux, fréquentent les bâtiments universitaires situés sur l'autre rive de la Meuse.

Enfin, signalons également la réouverture, après six ans d'inactivité forcée, du restaurant de l'« *Union des Etudiants catholiques* », en son local de la rue Sœurs-de-Hasque. Les prix des repas sont 17,50 francs à midi et 15 francs le soir.

(1) C'est le « Comité spécial d'aide à la Jeunesse estudiantine nécessiteuse » (Section universitaire du Secours d'Hiver) qui a permis les distributions de repas gratuits par l'intermédiaire du Service Social car le S. S. n'avait pas de budget propre en dehors des dépenses administratives payées jusqu'ici par la Commission du Patrimoine universitaire.

(2) Nous avons puisé ces renseignements dans un article de M. Dehalu, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège.

CHAPITRE II

CONDITIONS QUE DOIT REMPLIR UN LOGEMENT POUR ÉTUDIANT

a) *Propreté et confort.* — Une des conditions principales que doit remplir une chambre d'étudiant est d'être propre : nos enquêtes nous ont montré qu'il en est en général ainsi. Mais cette condition, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante. Il faut que la chambre soit bien aérée, suffisamment grande et qu'elle contienne un mobilier décent : une grande table qui permet à l'étudiant de travailler à l'aise; des rayons où il peut ranger ses livres sans être obligé de les entasser dans un coin de la chambre; quelques sièges.

Nous ne demandons pas du luxe, mais un confort minimum.

De nombreux étudiants ne trouvent peut-être pas chez eux les éléments nécessaires pour former leur goût; il serait souhaitable qu'ils les recueillent au cours de leur vie universitaire. Une grande partie de leur temps se passe dans leur chambre, et le cadre où ils forment leur vie est un facteur des plus éducatifs. Nous ne pensons pas que les hiboux empaillés et les tentures criardes qu'on voit trop souvent dans les chambres d'étudiants, puissent former leur goût. On pourrait nous dire que les jeunes gens venant d'un milieu modeste, ne doivent pas avoir beaucoup plus de confort chez eux. C'est certain, mais dans sa famille, l'étudiant est dans un cadre normal de vie, il y a ses affections, ses habitudes, il est chez lui. Pour lui, plus que pour un autre, un cadre confortable est nécessaire. Il doit s'habituer au nouveau genre de vie qui sera le sien du fait de son élévation dans l'échelle sociale.

b) *Situation de la chambre.* — Il est préférable que les étudiants ne se logent pas au centre de la ville où les chambres sont coûteuses et peu agréables; la circulation intense et les endroits surpeuplés sont néfastes au travail serein et productif. Les chambres hors ville sont situées dans des quartiers plus aérés, plus calmes et l'étudiant sera moins tenté de se rendre en ville — au café ! — le soir, puisqu'il en sera plus éloigné. Le centre offre trop d'occasions de dispersion. En plus, il est bon que l'étudiant sortant du cours, ait l'occasion de marcher, de s'aérer; une heure de marche à l'air pratiquée quotidiennement aura sur lui le meilleur effet.

Il ne faut pas oublier la valeur éducative de l'effort. Les jeunes ont besoin d'obstacles, d'efforts pour former leur personnalité. Installer confortablement les êtres dans la vie n'est pas un idéal. Il faut qu'ils trouvent en eux et autour d'eux les éléments qui les feront devenir pleinement « hommes » : « Mens sana, in corpore sano ».

c) *Sécurité morale.* — Chaque étudiant devrait pouvoir habiter une chambre offrant toute garantie au point de vue moral. Etant donné

son organisation actuelle, le Service de Logement ne peut assurer une enquête par chambre. Dans le chapitre sur l'organisation du logement des étudiants nous tâcherons de résoudre ce problème.

CHAPITRE III

CE QUI SE FAIT DANS LES AUTRES UNIVERSITÉS

I. — Louvain

L'Université de Louvain compte cette année 7000 étudiants. La ville offre de grandes possibilités de logement, car traditionnellement la plupart des familles trouvent un appoint financier important dans la location d'une ou de plusieurs chambres de leur maison.

A Louvain, le problème du logement des étudiants et celui des étudiantes est traité séparément.

Problèmes des étudiants. — Il y a deux « pédagogies » ou homes qui peuvent héberger ensemble 200 étudiants, sans compter les étudiants séminaristes et les étudiants-prêtres, accueillis dans des pédagogies qui leur sont réservées.

Les pédagogies appartiennent à l'Université et ont été créées sous forme de fondation au 15^e et 16^e siècle; actuellement elles se suffisent à elles-mêmes et équilibrent leurs budgets. Ces pédagogies sont dirigées par des professeurs d'université. Le prix de la pension avant-guerre était de 6000 francs, actuellement, il est de 9000 francs par an.

Les étudiants qui ne trouvent pas place dans les pédagogies se logent en ville et il est procédé à un contrôle sévère des chambres. Les étudiants ne peuvent se fixer que dans des logements approuvés par le Vice-Recteur. Cette mesure est condition « sine qua non » de leur inscription au rôle de l'Université.

Problème des étudiantes. — Il y a sept pédagogies pour jeunes filles, fondées, dirigées et financées par diverses congrégations religieuses. Elles peuvent accueillir en tout 300 étudiantes. Le prix de la pension y est actuellement de 12.000 francs. Les directrices de pédagogies sont libres de faire « suivant leurs possibilités » des réductions aux étudiantes peu fortunées. En 1939, l'Université a fondé un centre universitaire féminin d'expression française et peu après, un centre féminin universitaire d'expression flamande qui contrairement aux pédagogies, dépend directement de l'Université. Ces centres sont dirigés par des universitaires laïques sorties de Louvain. Ils servent de liens entre les pédagogies et l'Université. Les jeunes filles « navetteuses » et celles qui logent en ville doivent y prendre leurs repas. En outre, les jeunes filles, qui, faute de place dans les pédagogies, jouent une chambre en ville, sont surveillées par ces centres; elles

sont choisies parmi les étudiantes plus âgées qui connaissent déjà la vie universitaire.

Chacun de ces centres possède une douzaine de chambres pour étudiantes. Les jeunes filles qui le désirent peuvent aider à l'organisation de ces maisons moyennant une rétribution qui aide à payer leur pension:

Conclusions. — La surveillance établie à Louvain en matière de logement répond à l'esprit qui anime cette Université. Les étudiants qui désirent la fréquenter connaissent les principes religieux et éducatifs de cette institution et les acceptent. Ce système de préservation de l'étudiant serait malaisément adaptable aux Universités qui, à la différence de Louvain, ne possèdent pas d'unité de tendances.

II. — Université de Bruxelles

A l'Université de Bruxelles, existent pour les étudiants qui doivent prendre pension à Bruxelles :

- 1° un Service de Logement;
- 2° un Home.

1° *Service de Logement.* — En 1940, la Secrétaire du Service Social de l'Université de Bruxelles reprit au Service de Renseignement les listes des offres de chambres déposées à ce service avant la guerre, et écrivit à chaque propriétaire pour demander s'ils avaient des chambres disponibles; la liste des chambres récoltées de cette façon est mise à la disposition des étudiants embarrassés.

Actuellement, c'est l'Association Générale des Etudiants qui, par différents modes de propagande, recueille des adresses pour les étudiants mais elle n'effectue aucun contrôle quant à la moralité des propriétaires, hygiène de la chambre; elle se contente de réunir des adresses.

2° *Home.* — Le Home de l'Université de Bruxelles est mixte, composé de deux ailes, une réservée aux étudiants, l'autre aux étudiantes. Salles à manger et salles de réunion sont communes. Le Home peut recevoir 55 jeunes filles et 105 jeunes gens. Actuellement sa capacité de logement a été doublée, du fait qu'on place deux personnes par chambre.

Prix de la pension : logement : 300 francs par mois et par personne; nourriture : 5 francs petit déjeuner sans beurre; 20 francs dîner sans dessert; 12,50 francs souper.

Ce qui fait un total de 10.000 francs par an en se basant sur 32 semaines de présence.

Les étudiants logés au Home ne sont pas tenus d'y prendre leurs repas. Le Home ne fait pas de réductions, mais le Service Social peut accorder des bons de repas à prix réduit ou gratuits; c'est le budget du Service Social qui en supporte les frais.

Le Home a été créé en 1932 sous forme d'une A. S. B. L. Il parvient à équilibrer son budget.

Il est dirigé par un directeur général, une directrice pour les étudiants, une directrice pour les étudiantes, une directrice du restaurant.

Conclusions. — Le Home de Bruxelles est le seul home mixte que nous ayons vu de près. A notre sens, l'organisation matérielle y est parfaite.

Au point de vue moral et éducatif, la création d'un home mixte pose toujours, à notre avis, des problèmes fort délicats. Les jeunes étudiants et étudiantes savent rarement user judicieusement d'une liberté trop grande. Il faudrait y vivre quelque temps pour apprécier de ce point de vue la formule consacrée par le Home bruxellois.

III. — Paris

Avant la guerre, les besoins en logement des étudiants inscrits à l'Université de Paris étaient satisfaits par la Cité Universitaire et le Quartier Latin.

a) *Cité Universitaire.* — Située dans un domaine de 40 hectares, à côté du Parc de Montsouris et que le métropolitain met à 10 minutes de la Sorbonne, elle comprend 25 maisons entourées de jardins, contenant ensemble 2400 chambres. Propriété de l'Université de Paris, est administrée par la Fondation Nationale de la Cité Universitaire, sa mandatrice, dont l'action s'exerce par l'organe d'un conseil.

La Cité est ouverte aux étudiants des Facultés, aux élèves des Grandes Ecoles et à tous ceux qui poursuivent à Paris des études supérieures de tout ordre : scientifiques, littéraires, techniques, artistiques. Elle reçoit à la fois des étudiants français et étrangers. Ces derniers sont accueillis de droit dans les maisons ou chambres fondées par leur pays ou par des libéralités de leurs compatriotes. La fondation belge « Biermans-Lapôtre » reçoit les étudiants de notre pays. Les jeunes filles peuvent résider à la Cité au même titre que les jeunes gens, mais seulement dans certaines maisons organisées à ces fins.

En plus des chambres, la Cité possède : restaurant, bar, salles de réunion, plaines de jeux et de sport, bibliothèque, service médical.

En dehors de ces différentes maisons, il existe une Maison Internationale, qui, « en tant que centre de la vie sociale de la Cité doit » être le foyer commun accueillant à tous et à tous agréable où dans » un échange généreux de curiosités et de sympathies se développent camaraderies et amitiés. »

b) *Quartier Latin.* — Se compose d'hôtels où les étudiants forment la clientèle habituelle.

Cette année, à la faveur des vacances, la plupart des hôtels ont été envahis par des « bourgeois » en quête de logements. Les hôteliers

se sont montrés très peu soucieux des intérêts de leurs clients habituels; aussi la situation est-elle tragique et le Ministre de l'Education Nationale, en présence de la mauvaise volonté des hôteliers et du peu d'empressement des particuliers à accueillir des étudiants, a fait une campagne en leur faveur et annoncé son intention de réquisitionner des hôtels, si cette campagne ne produit pas les résultats escomptés (1).

CHAPITRE IV

ORGANISATION DU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS A LIÈGE

I. — Le Home

L'étude de la situation existant à Liège nous a conduit à conclure que le nombre de logements est insuffisant et que certains ne présentent pas les garanties morales nécessaires. On ne pourra parer à cette pénurie qu'en en créant de nouveaux. Comme il est impossible d'agir efficacement sur le public et de l'amener à créer ces logements, il faudra fonder un home d'étudiants.

Se pose immédiatement la question de savoir quelle importance il faudra lui donner. Peut-on espérer créer un home qui permettrait de loger les 1312 étudiants dont il a été parlé plus haut? La construction d'un home d'une telle capacité est pratiquement impossible. Il exigerait des capitaux qu'on ne peut espérer réunir. Il faut donc combiner la solution home avec la solution logement en ville.

Il est intéressant de donner une idée de l'importance du home en déterminant le nombre d'étudiants qu'il devrait abriter. Si l'on s'en réfère à Paris, on voit que pour une population estudiantine de 25,000 âmes, l'ensemble de la Cité Universitaire peut loger 2500 étudiants, soit 10%. A Bruxelles, université comparable à celle de Liège du point de vue du nombre d'inscriptions, le home peut recevoir 160 étudiants. Se fondant sur ces deux exemples, et tenant compte de la pénurie de logement à Liège, il faudrait réaliser un home pour 300 étudiants environ. Le home pour étudiants permettrait non seulement de fournir un nombre important de logements, mais deviendrait un centre attractif où pourrait se concentrer une part importante de la vie estudiantine.

Un home bien tenu est une sauvegarde pour l'étudiant.

Il ne se sentira plus seul, il aura l'occasion, non seulement d'y retrouver des compagnons de cours, mais le home étant ouvert à

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par M. Staquet, Directeur de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris, à la suite d'une entrevue que nous avons eue à la Fondation Universitaire.

toutes les facultés, l'étudiant établira des rapports nombreux et directs avec d'autres jeunes gens dont les préoccupations intellectuelles et la formation sont différentes de la sienne. De ces contacts naîtront des discussions sur des sujets très divers qui aideront considérablement au développement des uns et des autres. Pour l'étudiant de première année surtout, qui ne connaît personne, le danger de la solitude est grand. Au home, il trouvera de quoi la peupler.

Nous ne pourrions trop insister sur l'importance de la moralité du milieu où vit l'étudiant; trop souvent, il se laisse aller aux tentations qu'il trouve à sa porte et quelquefois dans la maison où il loge; l'indulgence aveugle ou même intéressée des propriétaires, est souvent à la base de bien des chutes.

Comment des étudiants dont la moralité se relâche au moment même de leur formation pourront-ils devenir des hommes probes à la conscience professionnelle solide? Le goût des aventures scabreuses marche rarement de pair avec le goût du travail.

Une surveillance discrète et vigilante assurera au home la bonne tenue qui y est de rigueur.

Nous voudrions en plus que l'étudiant trouve dans le cadre du home les éléments nécessaires au perfectionnement de sa personnalité, en dehors de ses études proprement dites.

L'étudiant qui a un budget restreint ou qui manque d'initiative, isolé en ville, ne pourra s'offrir les distractions éducatives telles que : concerts, lectures, sports, etc... toutes choses qui aideraient à son épanouissement.

Situation du home. — Si le projet de construction d'une cité universitaire à Liège se réalise, le home y trouverait tout naturellement sa place. Si ce projet ne se réalise pas, il faudrait trouver pour le home un endroit en dehors de la ville, mais relié à elle par des services réguliers de tram ou de trolleybus.

Comment serait conçu ce home? — Il serait organisé en tenant compte des besoins de l'étudiant. Quels sont-ils?

S'instruire, se loger, se nourrir, se distraire.

a) *S'instruire.* — La lecture est un très bon moyen de formation générale, quand les livres sont bien choisis. Une bibliothèque est donc indispensable dans un home d'étudiants. Cette bibliothèque contiendra en tout premier lieu des livres de formation générale, de haute culture où l'étudiant puisera, non pas des connaissances techniques, mais des idées sur tous les problèmes que pose la vie.

On veillera à ce que cette bibliothèque ne fasse pas double emploi avec celles de l'Université, constituées surtout en vue de donner des connaissances approfondies dans des domaines particuliers.

Avant la guerre, certains mouvements estudiantins demandaient à des hommes en renom — écrivains, musiciens, etc... — de leur donner des conférences; il faut encourager ces initiatives qui mettent les étudiants en communion avec les esprits cultivés.

* Il faut aussi que les étudiants puissent recevoir dignement leurs orateurs. Le home devrait donc posséder une salle de conférences et réunions.

b) *Se loger.* — Chaque chambre du home serait non seulement une chambre à coucher, mais un bureau. Elles seraient conçues en vue de leur double but : travail et repos.

c) *Se nourrir.* — La Maison des Étudiants continuerait à distribuer des repas, mais se confondrait avec le home, tout en gardant son organisation actuelle et son budget propre. Les étudiants logeant en ville ou faisant la navette pourraient toujours profiter des repas.

d) *Se distraire.* — Les étudiants doivent trouver dans le cadre du home une salle où se réunir. Une salle spéciale où donner leurs « guindailles ». Ces fêtes d'étudiants, qui ont souvent un caractère brutal se manifestant en beuveries, sont inévitables : elles sont dans les traditions estudiantines. Il est préférable qu'elles aient lieu au home que dans des salles de la ville.

La direction du home devrait aussi renseigner les étudiants sur les concerts, conférences, etc... qui se donnent en ville.

Le home ne doit pas prétendre suffire à tout par lui-même mais doit pouvoir orienter l'étudiant.

Il faut que l'étudiant reste libre, une discipline sévère mais large est de rigueur; que le régime du home ne soit pas celui d'un pensionnat, où l'étudiant n'est plus *qu'étudiant*. Il doit pouvoir continuer des activités telles que scoutisme, sport ou cercle d'études, etc... lui permettant de développer sa personnalité dans le sens qui lui est propre et qu'il choisira librement. Le home ne doit pas répondre à toutes les nécessités d'une vie d'étudiant : il doit être créé en respectant ce qui existe et en comblant les lacunes.

Le point de vue physique est à considérer spécialement.

Les jeunes gens qui, du fait de leurs études, restent longtemps immobiles, doivent trouver dans des exercices physiques un moyen d'équilibre. Il ne faut pas pratiquer le sport pour lui-même, mais pour le développement harmonieux et normal qu'il procure.

Jusqu'à ce jour, l'Université ne possède pas de terrain de sport et de jeux; la construction d'un home fournirait l'occasion d'y adjoindre des plaines de sports qui seraient accessibles à tous les étudiants.

II. — Service de Logement

Nous avons montré dans la première partie de notre travail que le nombre de logements disponibles doit être de l'ordre de 1312. Il est bien évident qu'un home de 300 lits ne résout pas le problème de façon complète, il s'en faut de beaucoup. Il restera un millier d'étudiants à caser en ville. Pour résoudre ce problème de façon rationnelle, il faut créer un Service de Logement disposant du per-

sonnel nécessaire pour assurer la besogne de bureau et les enquêtes en ville. Ce Service devrait centraliser tout ce qui intéresse le logement des étudiants : les propriétaires s'adresseraient à lui, il ferait sur chaque logement l'enquête nécessaire, discuterait les conditions fixées, donnerait des conseils au point de vue de l'aménagement de la chambre. Le jeu normal de l'offre et de la demande étant rétabli, les propriétaires seront heureux de s'adresser au Service de Logement qui les aidera à louer leurs chambres. Ce dernier pourra faire pression sur les propriétaires en vue d'obtenir une diminution de prix et une amélioration des conditions de logement. Il sera aussi possible d'éliminer les chambres trop coûteuses où celles qui, pour des raisons de moralité, ne conviennent pas. Le Service de Logement prendra automatiquement une importance plus considérable; son influence sera d'autant plus grande qu'il disposera d'un personnel plus nombreux et plus qualifié qui éduquera les propriétaires en leur donnant des conseils quant à l'ameublement et l'arrangement de la chambre.

L'étudiant qui s'adresserait au Service serait orienté vers le logement correspondant à ses goûts et ses possibilités.

Tout étudiant qui s'adresserait au Service de Logement, serait certain de voir sa besogne largement simplifiée, et en plus, ceci est fondamental, les parents dont les enfants passeraient par le Service de Logement seraient assurés qu'ils sont orientés vers des logements offrant toutes garanties du point de vue matériel et moral.

Dans le but d'obtenir une unité d'action et de réduire les frais, nous proposons que le Service de Logement fasse partie intégrante du home pour étudiants.

Il est bien évident que le rôle social que nous voudrions faire jouer au Service de Logement impose cette solution. En effet, la direction des deux services disposerait de tous les éléments qui lui permettraient de juger en connaissance de cause chaque cas particulier. Elle connaîtrait à tout instant l'état du marché des logements, saurait classer exactement chaque étudiant suivant sa situation de fortune et connaîtrait ceux qu'elle doit aider matériellement. Elle pourrait aussi classer les étudiants d'après leur maturité morale; ceux qu'elle jugerait suffisamment formés, et susceptibles de se diriger eux-mêmes, seraient orientés vers les logements en ville; les autres seraient de préférence logés au home. Il y a donc de nombreuses raisons d'ordre moral aussi bien que matériel qui plaident en faveur d'une direction unique.

III. — Le logement des étudiants peu fortunés

Situation des étudiants peu fortunés. — L'organisation des études supérieures en Belgique est certainement très démocratiques en ce sens que l'accès aux universités a été progressivement rendu possible aux jeunes gens même désavantagés par la fortune.

De nombreux moyens d'encouragement s'offrent aux étudiants peu fortunés qui désirent être aidés dans leurs études. Parmi ceux-ci, nous nous intéresserons, dans cet exposé, à ceux qui émanent des pouvoirs publics ou d'organismes officiels, sans nous occuper des initiatives privées dont l'action est d'ailleurs moins importante, quoique non négligeable : témoin les activités du « Cercle des Bourses de l'Université de Liège » et celles, plus récentes, de l'« Association Générale des Etudiants ».

Les frais d'inscription aux cours, aux examens et aux travaux de laboratoires sont relativement peu élevés et les moyens d'encouragement très nombreux. Jusqu'en 1914, ces frais se montaient à quelque 300 francs par an auxquels il fallait ajouter pour l'achat de manuels une somme de l'ordre de 100 francs soit en tout 400 francs environ. Cette somme pouvait être réduite de moitié car il était possible d'obtenir la remise des frais d'inscription aux cours ce qui représentait une économie de 200 à 250 francs suivant la section.

Enfin le gouvernement avait créé un certain nombre de bourses annuelles de 400 francs qui couvraient tous les frais strictement universitaires. Ce système permettait aux jeunes gens même des classes les plus déshéritées, de faire des études universitaires, tout au moins à ceux habitant une ville siège d'une université ou dans son voisinage immédiat. Pour ceux habitant loin de ces centres, le problème du logement se posait avec acuité.

Pendant l'entre-deux-guerres, le système d'encouragement fut fort largement amélioré. Les bourses gouvernementales subsistèrent et leur montant fut proportionné aux fluctuations du coût de la vie. Si la possibilité de gratuité fut supprimée, elle fut compensée par la création de la Fondation Universitaire, dont le but principal est de faire des prêts aux étudiants doués, mais peu favorisés par la fortune. Ces prêts, consentis en fonction de la situation financière de l'intéressé, couvrent largement tous les frais universitaires, et aussi une partie des frais d'entretien de l'étudiant. Cette nouvelle institution a donc largement amélioré la situation d'avant 1914.

En outre, certaines universités belges ouvrirent des Maisons d'Étudiants où ceux-ci peuvent recevoir, à prix modique, la nourriture et même le logement.

Enfin, depuis la libération, la Fondation Universitaire a vu son capital plus que doublé grâce à un don de 100 millions fait par le Gouvernement qui montre ainsi sa volonté de permettre l'accès de l'Université à toutes les classes de la société. Cette libéralité a permis à la Fondation Universitaire d'amplifier son action en augmentant l'import de ses prêts et le nombre. En fait, elle consacre annuellement à cet effet une somme de 4 millions.

Les efforts du Gouvernement combinés à ceux de la Fondation Universitaire et des initiatives privées permettent actuellement l'accès aux études universitaires des jeunes gens des classes les plus humbles. Il n'y a pas de doute que tout jeune homme ou jeune fille

bien doué peut entreprendre des études universitaires quelle que soit la situation de fortune des parents pourvu que l'entretien de l'enfant n'entraîne pas des dépenses prohibitives. On peut déclarer que le problème est totalement résolu pour les étudiants qui habitent une ville universitaire ou qui peuvent faire la navette entre le domicile des parents et l'établissement d'enseignement où ils font leurs études. *Il ne peut pas en être de même pour ceux dont les parents habitent loin de ces centres et qui sont obligés de vivre éloignés du milieu familial.* Alors se pose le problème de la nourriture et du logement. Nous nous proposons d'étudier tout spécialement cette dernière question dans le cas particulier de l'Université de Liège. Nous montrerons par des chiffres l'importance du logement et l'incidence fâcheuse qu'il a sur le budget d'un étudiant obligé de se fixer à Liège, incidence qui risque d'éloigner de l'Université des jeunes gens méritants; nous établirons le budget d'un étudiant vivant à Liège en dehors de sa famille.

La période actuelle présentant un caractère d'instabilité nettement marqué, nous nous référerons à la fois à la période d'avant-guerre (1939) et à celle d'aujourd'hui (1947).

<i>a) Frais universitaires</i>	1939	1947
Inscription au rôle et aux cours	1.060	1.075
Inscription aux examens	300	300
Achat de cours ⁽¹⁾	500	2.000
Inscription aux laboratoires et travaux pratiques ⁽²⁾	200	300
	<hr/>	<hr/>
	2.060	3.675
 <i>b) Chambre</i>		
1 chambre pour 12 mois ⁽³⁾	1.800	6.600
<i>c) Pension (repas)</i>		
Repas de midi et soir pris à la Maison des Étudiants pendant 32 semaines ⁽⁴⁾ ..	3.380 ⁽⁶⁾	6.780 ⁽⁶⁾
<i>d) Chauffage</i>		
Supplément pour chauffage l'hiver	300	1.000
<i>e) Frais d'entretien et divers</i>		
Habillement. Frais de déplacement. Argent de poche. Imprévus (frais de médecin, par exemple)	2.500 ⁽⁶⁾	5.000 ⁽⁶⁾
	<hr/>	<hr/>
Total	10.040	23.055

⁽¹⁾ Ces frais peuvent varier assez fort d'une Faculté à l'autre. Nous pensons que, dans nombre d'entre elles, le montant des cours que l'étudiant doit se procurer atteint facilement 2000 frs actuellement.

⁽²⁾ en moyenne.

⁽³⁾ L'étudiant est obligé de louer sa chambre pour l'année entière s'il veut la conserver (Voir suite des notes à la page suivante).

Nous arrivons donc à un total de 10.040 francs en 1939 et de 23.055 francs en 1947.

Lorsque cette charge est trop lourde pour la famille, l'étudiant peut demander une bourse.

Certaines bourses sont très intéressantes, telles celles qu'accorde la Fondation Universitaire et qui permettent pratiquement de couvrir les frais d'étude. Calculées d'après les besoins des intéressés, elles pouvaient atteindre 10.000 francs en 1939 et atteignent ou dépassent 20.000 francs aujourd'hui.

En dehors de ces bourses — réservées à une élite — il en existe d'autres, fort nombreuses et diverses, mais dont certaines sont insignifiantes et dont les autres dépassaient rarement 2500 francs en 1939 et 5000 francs aujourd'hui.

Il est bien évident que l'on ne doit pas demander à des organismes officiels ou privés de se substituer complètement à la famille et que, sauf dans des cas exceptionnels, on peut exiger de celle-ci une contribution aux frais qu'entraînent les études universitaires. Mais il ne faut pas non plus que cet effort soit disproportionné par rapport au budget familial. Il ne faut pas perdre de vue que les jeunes gens qui font des études universitaires se recrutent dans des milieux où les parents ont déjà produit un effort pour permettre à leurs enfants de suivre les cours de l'enseignement secondaire, à un moment où ces enfants auraient déjà pu gagner leur vie.

Or avant la guerre un très bon ouvrier gagnait 2000 francs par mois, soit 24.000 francs par an. Si l'étudiant jouissait d'une bourse de 2500 francs, les parents devaient encore déboursier 7540 francs, soit un peu moins d'un tiers du revenu familial, ce qui est disproportionné. Nous ne parlons pas des manœuvres ou des petits fonctionnaires et des employés dont le salaire annuel était compris entre 10.000 et 15.000 francs !

Actuellement les études d'un élève qui jouit d'une bourse de 5000 francs coûtent à ses parents 23.055 francs — 5000 francs = 18.055 francs. D'après les renseignements publiés par le Centre de Documentation Sociale de la province de Liège (1), et basés d'après le volet statistique annexé à la déclaration que les employeurs assujettis font parvenir à l'O.N.S.S., le salaire mensuel moyen dans

l'année suivante. En 1939 une chambre se payait 150 frs par mois; aujourd'hui 500 à 600 frs.

(1) L'année académique compte 2 semestres de 15 semaines, plus environ 2 semaines pendant lesquelles l'étudiant passe ses examens.

(2) (3) Chiffres calculés d'après les prix des repas de midi et du soir à la Maison des Étudiants, plus 1 fr. 50 — (en 1939) — et 3 frs — (en 1940) — pour le petit déjeuner (voir *supra*, p. 8).

(4) Ces frais sont difficiles à chiffrer. Il ne semble toutefois pas exagéré de tabler sur 2500 frs en 1939. En doublant simplement ce chiffre en 1947, nous présumons que l'étudiant réduit ces dépenses en ces temps de restriction.

(5) Bulletin mensuel, février 1947, n° 2, pp. 11 à 13 et mars 1947, n° 3, p. 12.

l'industrie en général était, fin 1945, de 5 200 francs, soit 62.400 francs par an; les frais d'étude représentent donc moins d'un tiers, mais nettement plus du quart du budget familial. Par contre pour l'employé du commerce en général, gagnant d'après les mêmes renseignements 4500 francs par mois et 54.000 francs par an, les frais universitaires représentent exactement le tiers du budget.

Cette charge nous semble trop lourde. Seuls les boursiers de la Fondation — qui ne sont qu'une élite, donc une minorité — sont hors cause (1).

Or si nous regardons l'ensemble des dépenses d'un étudiant, il n'y a qu'un seul poste qui puisse encore être réduit, celui du logement. En effet, au point de vue nourriture, la Maison des Étudiants fournit un gros effort et il est difficile qu'elle réduise encore ses prix.

Le budget du Service Social étant limité, il ne peut attribuer des bons de repas que dans des cas tout à fait spéciaux et d'ailleurs l'intervention secourable doit rester un cas anormal.

Les dépenses strictement universitaires sont irréductibles, la loi dit en effet : « L'Université ne peut consentir aucune remise des droits d'inscription au rôle, aux cours et aux examens, ni aucune réduction de ces droits ».

Il résulte de cette étude que seul le loyer de la chambre est susceptible d'être réduit. Cette réduction peut être obtenue grâce à la construction d'un home pour étudiants, où le prix de location des chambres serait uniforme, le conseil d'administration pouvant toutefois accorder des réductions même substantielles, suivant les cas. Le secret de ces interventions devra être assuré : de cette façon, apparemment, tous les étudiants seraient sur pied d'égalité et ainsi les susceptibilités de tous seraient ménagées.

On pourrait imaginer une autre formule qui consisterait à faire appel à des personnes qui parraineraient des étudiants, mais à notre avis, ce système ressemble trop à une charité.

Toutes les chambres seraient identiques, les étudiants doivent former une communauté. Il est inutile d'établir des différences entre eux qui pourraient créer des blessures d'amour-propre. Il faut au contraire tout faire pour que les étudiants se sentent égaux et que seule, la valeur personnelle confère une supériorité aux uns sur les autres.

La création d'un home fournirait une solution élégante du problème du logement des étudiants peu fortunés.

(1) Encore faut-il ajouter que les bourses de la Fondation n'étaient qu'un prêt remboursable. Actuellement lorsque la Fondation accorde une bourse de 20.000 frs, elle se décompose en deux parts : 5000 frs accordés par elle et remboursables; 15.000 frs accordés par le Gouvernement et non sujets à remboursement.

IV. — Le logement des étudiantes

Comme pour le problème du logement des étudiants, nous avons établi la moyenne des jeunes filles qui de 1920 à 1940 ont pris pension à Liège, par an.

Nous avons consulté au fichier du Rectorat de l'Université de Liège 100 fiches de jeunes filles et avons constaté que 33 prennent pension à Liège.

Comme le total des jeunes filles à l'Université de 1920-21 à 1939-40 est de 6194, le nombre moyen par an est 309. Donc en tenant compte du pourcentage établi plus haut, 102 jeunes filles ont pris pension en moyenne par an à Liège.

Il existe à Liège l'établissement du *Val Sainte-Elisabeth* qui peut recevoir une vingtaine d'étudiantes et la *Maison de la Femme* qui en héberge cinq ou six.

L'existence de ces deux organismes permet de loger le quart des jeunes filles. Dès lors, il nous semble nécessaire de faire quelque chose pour les étudiantes; en effet : le problème moral se pose avec plus d'acuité pour les jeunes filles et il est bien certain que les parents habitant hors ville préfèrent les voir vivre dans un home bien tenu que dans un quartier en ville.

Pour résoudre ce problème, il y a deux solutions possibles : le home mixte et le home féminin.

Home mixte. — Il est moins coûteux dans son organisation que deux homes séparés, le restaurant en commun demandera moins de personnel.

Si les deux ailes du home sont nettement séparées, la discipline stricte, il est réalisable. Ce qui compte avant tout, c'est une bonne direction.

Home féminin. — Il est préférable pour les jeunes filles. Il sera plus aisé d'y créer une atmosphère vraiment féminine, et d'y compléter la formation exclusivement intellectuelle que l'Université assure aux étudiantes.

Conclusions. — Pour que le home mixte soit viable, la direction doit être excellente. A notre sens, étudiants et étudiantes doivent mener une vie indépendante les uns des autres. Ne perdons pas de vue que les jeunes gens et jeunes filles sortant de l'enseignement moyen n'ont pas l'habitude de vivre ensemble. Il faut que cette habitude naisse normalement sans qu'ils se sentent dépaysés. Il faut que cette communauté nouvelle pour eux, soit judicieusement dosée. Jusqu'à ce jour, peu d'universités ont risqué le home mixte.

A notre connaissance, l'Angleterre et l'Amérique ont résolu le problème du logement par des homes séparés.

A la Cité Universitaire de Paris, cinq maisons sur 19, acceptent ensemble étudiants et étudiantes.

En Belgique, l'Université de Bruxelles seule héberge jeunes gens et jeunes filles dans le même home; nous ne tenons pas cette expérience pour concluante.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Il résulte de notre étude qu'avant 1940, plus de la moitié des étudiants de l'Université de Liège provenaient de régions suffisamment éloignées que pour les obliger à prendre logement à Liège. Notre étude a aussi établi que le problème du logement se posait déjà avec acuité pour cette période, et qu'elle entraînait des dépenses relativement élevées. Actuellement la question a pris une allure catastrophique. A la suite du renchérissement général, des destructions nombreuses produites par les bombardements et les robots, et l'arrêt depuis six ans de toutes constructions, le nombre de logements est très réduit. Cette réduction entraîne une augmentation prohibitive des prix ce qui amène inévitablement les étudiants à choisir des logements indignes d'eux à tous points de vue. En outre, il est impossible à un étudiant peu fortuné, étranger à Liège, d'y prendre logement, quelque soit l'aide boursière dont il bénéficie. Cette situation est susceptible de les éloigner de notre Université au profit d'autres qui offrent des possibilités de logement meilleures tant au point de vue moral que matériel. L'exiguïté de notre territoire national, le développement des moyens de communication orienteront tout naturellement les étudiants des provinces de Luxembourg, Namur, Hainaut, qui forment à Liège le contingent des élèves étrangers, vers les Universités de Louvain et Bruxelles.

Si Liège ne parvient pas à résoudre rapidement le problème du logement pour étudiants, elle risque de voir son Université se transformer en Université d'influence strictement locale et à voir diminuer, puis cesser le rayonnement qu'elle a eu jusqu'en ces dernières années sur tout le pays. Il est bien évident qu'une diminution du nombre d'étudiants entraînera une diminution de son rayonnement et inévitablement une réduction d'activités scientifiques. La communauté ne pourra lui accorder un corps professoral convenable et lui octroyer des subsides nécessaires à son développement que si le nombre d'étudiants est suffisant. Si le Gouvernement peut faire des sacrifices pour une université comportant 2500 à 3000 étudiants, il pourra se montrer rétif si ce nombre tombe à 1500.

Si le danger est grave pour Liège, il ne l'est pas moins pour le pays. Les derniers développements de la science montrent l'importance de la recherche scientifique pour l'évolution du pays. Or les Universités sont les centres naturels de cette recherche; c'est là que l'on trouve les savants et les chercheurs qui peuvent collaborer au déve-

loppement scientifique et industriel du pays. Si l'un de ces centres vient à s'éteindre, il en résultera un préjudice grave pour le pays.

Le problème que nous venons d'étudier est donc vital; si on ne parvient pas à le résoudre de façon convenable et rapide, nous risquons de voir se transformer l'Université de Liège en une université locale sans rayonnement, et qui sera appelée à disparaître, privant notre ville d'un de ses foyers les plus précieux.

Janette PAUWEN,

Auxiliaire sociale.

La Vie de notre Association

La mort de notre Président

Notre Bulletin n° 2 sortait de presse au moment où nous avons appris la mort de M. Jules Duesberg, Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, Président et fondateur de notre Association.

On a lu par ailleurs l'article que M. Henri Fredericq, Professeur à la Faculté de Médecine et Recteur de l'Université, a bien voulu consacrer à sa mémoire dans le présent numéro.

L'Association s'est également unie aux témoignages de reconnaissance qui lui furent rendus le jour de ses obsèques en lui faisant le modeste hommage d'une couronne de fleurs.

Le mouvement des membres

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre Association est en progrès constant et que le nombre de nos membres dépasse à présent les chiffres les plus élevés qui ont été atteints jusqu'ici.

En effet, si au début de 1946, le nombre de nos membres était de 250, nous avons annoncé antérieurement déjà qu'il était de 608 au 24 mars 1947 et de 731 au 31 mai.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'au 10 octobre 1947, nos membres ont atteint le nombre de 929 pour l'année en cours. C'est là certainement la preuve que notre but a été compris d'un nombre croissant de personnes qui ont bien voulu nous apporter l'appui de leur sympathie et témoigner ainsi de leur attachement à l'Université.

Nous ne nous dissimulons pas cependant que ce nombre reste de loin en deçà du possible et du nécessaire. Si nous sommes bien près d'atteindre mille membres en 1947, nous voulons continuer notre effort pour en toucher deux mille en 1948.

Ce n'est pas là un programme excessif, certes, nous l'avons déjà écrit, si l'on songe au nombre d'anciens étudiants passés par l'Université de Liège.

Nous avons adressé une lettre à chacun des étudiants sortis en 1947. Nous avons jusqu'ici trouvé relativement peu d'écho parmi ces « nouveaux anciens »; mais nous espérons encore que certains auront à cœur de conserver le contact avec leur « Alma Mater ».

Par contre, un récent appel en vue de recruter de nouveaux membres protecteurs a eu les résultats les plus encourageants et nous publions ci-dessous cette nouvelle liste de membres protecteurs, qui complètera celle que nous avons publiée au n° 2, p. 38.

Enfin, dans peu de temps, nous allons nous adresser, comme l'an dernier, aux parents des étudiants nouvellement inscrits à l'Université et nous espérons que, comme l'an dernier aussi, nombreux seront ceux qui voudront bien nous témoigner leur confiance et nous aider.

Nouvelle liste de membres protecteurs

Au 10 octobre, nous avons reçu les inscriptions suivantes de nouveaux membres protecteurs :

Charbonnages du Bonnier	fr. 1000
Société Belge de l'Azote	» 1000
S. A. des Charbonnages de Wérister	» 1000
Pieux Franki	» 1000
Grand Bazar de la Place St-Lambert	» 1000
Iwans-Simonis, S. A.	» 1000
Peltzer et Fils, S. A.	» 1000
Banque Commerciale de Liège	» 1000
Compagnie Royale Asturienne des Mines ...	» 1000
S. A. John Cockerill	» 1000

L'Association exprime à chacun d'entre eux ses sentiments de très vive gratitude.

Appui des Pouvoirs publics

De nombreuses administrations des provinces et communes ont continué à nous faire parvenir leur inscription à notre Association.

En voici une liste arrêtée au 10 octobre 1947. Elle complète la liste antérieure, arrêtée au 15 juin.

Province de Liège	fr. 1000
Ramet-Yvoz	» 100
Trembleur	» 1000
Pepinster	» 1000
Engis	» 100
Herve	» 100
Mortier	» 100
Ben-Ahin	» 500
Wanne	» 100
Stoumont	» 100
Chaudfontaine	» 1000

Vaux s.-Chèvremont	fr.	100
Moresnet	»	500
Flémalle-Grande	»	100
Vaux et Borset.....	»	100

Nous sommes très sincèrement reconnaissants de l'appui matériel et moral que les Pouvoirs publics nous apportent par leur adhésion.

Des projets ?

Devant le succès qu'a remporté la conférence de M. Fohalle, le 16 mai dernier, sur le problème capital de l'orientation des jeunes gens vers les études universitaires, nous espérons organiser au cours des prochains mois une ou plusieurs conférences sur d'autres problèmes touchant l'avenir des jeunes gens et leur carrière.

Nous aurons bientôt le plaisir de l'annoncer.

La Vie universitaire à Liège

La mort de M. René Nihard,
professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres
et secrétaire de l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques

C'est avec un serrement de cœur que les amis de l'Université ont appris, peu de jours après l'accident qui leur enlevait M. Duesberg, la mort de M. René Nihard, survenue inopinément à Liège le 26 juillet dernier.

Depuis plusieurs mois, il souffrait du cœur et son état de santé l'avait obligé à interrompre son enseignement pendant de longues semaines au cours de l'hiver. Mais rien ne faisait présager à ce moment que ses jours fussent comptés. Et le jour même de sa mort, il devait partir en vacances avec les siens, heureux de prendre en famille un repos bien nécessaire.

Il était né à Seraing le 2 juin 1888. Après avoir fait ses humanités aux Collèges St-Louis et St-Servais, il s'inscrivit à l'Université de Liège. Docteur en philosophie et lettres pour le groupe de philologie classique en 1910, il était lauréat du Concours Universitaire et du Concours des bourses de voyage en 1912 et poursuivait ses études à Bonn, à Berlin et à Paris.

Il enseigna aux Athénées de Liège, de Bruxelles, de Chimay et enfin à celle de Verviers de 1919 à 1929.

En 1924, il avait pris le doctorat en philosophie et lettres pour le groupe de philosophie. Il fit un voyage d'études en Italie en 1926; puis, en 1929, il passait six mois aux Etats-Unis comme « advanced fellow » de la C. R. B. Educational Foundation : il y travailla spécialement la psychologie et la pédagogie expérimentale.

En 1929, il fut chargé du cours de pédagogie expérimentale à l'Institut de Pédagogie qui venait d'être créé. Il devint professeur à l'Institut de Pédagogie en 1933 et professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres en 1938.

Secrétaire de l'Institut de Pédagogie depuis 1930, il en était vraiment la cheville ouvrière : il s'est dépensé sans compter pour le succès de cette entreprise universitaire. On pourrait citer ici aussi ses diverses publications, en particulier son important ouvrage sur *La méthode des tests*, sa participation aux congrès internationaux de psychologie, ses activités dans les multiples commissions où l'appelait sa compétence en matière de pédagogie et d'orientation professionnelle. Mais ce qu'il y a de plus

solide et de plus durable dans la vie d'un homme, c'est toujours l'action qu'il a exercée sur les autres hommes. Le plus beau fleuron du professeur, c'est l'action qu'il exerce dans la formation des esprits au prix d'une conscience scientifique et morale scrupuleuse et d'un dévouement inlassable. A cette action, René Nihard s'était donné de tout cœur, car il fut constamment un modèle de conscience professionnelle et de dévouement à ses élèves. La foi qui animait sa charité lui avait fait étendre son dévouement à autrui bien au delà de sa vie professionnelle et les pauvres étaient surtout ses amis. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de sa bonté.

Sa mort laisse un grand vide parmi les siens. Les « Amis de l'Université » expriment à Madame Nihard et à ses trois enfants toute la part qu'ils prennent à leur peine et les assurent de leur sympathie émue.

**La séance solennelle d'ouverture
de l'année académique 1947-1948
et la transmission des pouvoirs rectoraux**

La séance solennelle de rentrée s'est déroulée selon le cérémonial habituel le samedi 10 octobre.

Les autorités officielles y assistaient nombreuses sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Le discours rectoral fut prononcé par le Chevalier Ad. Braas, qui parla de *La répression des crimes commis en territoire belge durant les hostilités*.

Il prononça ensuite l'éloge funèbre des personnalités universitaires disparues pendant l'année : MM. J. Duesberg, professeur à la Faculté de Médecine, Administrateur-Inspecteur de l'Université, J. Capart, professeur honoraire à la Faculté de Philosophie et Lettres, R. Nihard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, J. Haust, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, C. Breyre, professeur émérite à la Faculté de Médecine, V. Firket, répétiteur honoraire à la Faculté des Sciences Appliquées, et M. de Fraipont, Membre de la Commission administrative du Patrimoine.

Il remercia de leur activité et de leur dévouement MM. les Professeurs récemment admis à l'éméritat : MM. D. Damas, professeur à la Faculté des Sciences, P. van Pée, professeur à la Faculté de Médecine, J. Brassinne, professeur extraordinaire à l'Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, N. Hohlwein, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

L'ouverture solennelle des cours fut, comme l'an dernier, l'occasion choisie pour remettre les diplômes de docteur ou d'ingénieur « honoris causa » à plusieurs savants étrangers qui furent proposés à cette haute distinction par les Facultés de Philosophie et Lettres, de Médecine ou de Sciences Appliquées : Son Excellence M. Salvador de Madariaga, MM. R. Dubos, du Rockefeller Institute, F. van Iterson, Membre de

l'Académie Royale Néerlandaise des Sciences, Ros, Professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, P. Chevenard, Membre de l'Institut, Th. von Karman, Directeur du Guggenheim Aeronautical Laboratory au California Institute of Technology de Pasadena. Ces personnalités furent présentées au public par MM. les Professeurs Aznar Casanova, Brull, Thyssen, Campus et Schlag.

En raison du brillant succès remporté par l'exposition de l'A. I. Lg. et des relations sans cesse plus étroites entre la science et l'industrie, l'Université a décerné sa *Médaille* à plusieurs chefs d'industrie, qui n'en étaient pas encore titulaires. Ce sont MM. F. Perot, Directeur à la S. A. d'Ougrée-Marihaye, O. Bihet, Directeur des Tubes de la Meuse, E. de Coune, Directeur à la S. A. Espérance-Longdoz, A. Neef de Sainval, Directeur général à la S. A. John Cockerill, J. Léonard, Directeur de l'Exposition de l'A. I. Lg., G. Dechamps, Directeur du Service de Recherches de l'Azote, P. Ferrero, Directeur à la Carbochimique de Tertre et J. Guilissen, Administrateur de l'Union Chimique belge.

L'hermine rectorale fut alors transmise à M. Henri Fredericq, Professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, qui fut longuement acclamé par l'assistance. En une vibrante allocution, M. Fredericq s'adressa notamment aux étudiants pour leur prodiguer ses conseils et pour leur promettre toute sa sollicitude dans l'examen et la solution des problèmes de la vie universitaire. Le nouveau Recteur rappela la grande figure de Jules Duesberg, dont il veut suivre l'exemple. Il fit l'éloge de ceux qui le précédèrent au rectorat. Lorsqu'il évoqua l'action de M. Graulich, la salle tout entière se dressa spontanément et éclata en longs applaudissements pour témoigner sa sympathie à celui qui restera pour tous, dans les annales de l'Université, « le Recteur de la guerre ».

A la fin de son discours, M. Fredericq déclara ouverte l'année académique 1947-1948, la première de son triennat rectoral.

L'Association des Amis de l'Université présente ses respectueuses félicitations au nouveau Recteur et forme des vœux pour la prospérité de l'Université sous sa haute direction.

La nomination de l'Administrateur-Inspecteur

La mort de M. Jules Duesberg a laissé vacant le poste d'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège.

Un Arrêté du Régent vient de nommer à ces fonctions, à la date du 13 juillet 1947, M. Paul Horion, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

M. Horion, qui est né à Liège le 27 août 1902, fut avocat, assesseur juridique au Conseil de Prud'hommes de Huy, substitut du Procureur du Roi à Verviers et à Liège. Depuis 1932, il appartient à la Faculté de Droit et il enseigne notamment la Législation sociale et la Législation industrielle.

L'Administrateur-Inspecteur est le « commissaire du Gouvernement » près de l'Université. Il a pour mission de veiller à l'application des lois et règlements et à la satisfaction des besoins matériels de l'Université. Le nouvel administrateur trouve devant lui l'important problème de la construction de bâtiments universitaires, dont notre Alma Mater a un si pressant besoin.

C'est dire que par la personnalité à laquelle il succède comme par l'œuvre qui l'attend, le nouvel administrateur-inspecteur se trouve placé devant une très lourde charge... Les « Amis de l'Université » lui adressent leurs respectueuses félicitations et lui souhaitent un plein succès dans toutes ses entreprises au service de notre Université.

Service Social Universitaire

A. — *Extrait du Rapport du Comité de Direction sur les Activités du Service Social Universitaire pendant l'année 1946-1947*

Une des raisons d'être, et peut-être la principale du Service Social, est d'offrir aux étudiants une porte à laquelle ils puissent frapper et obtenir conseil ou aide, pour résoudre les multiples difficultés, petites ou grandes, qu'ils rencontrent pendant leur séjour à l'Université.

Nous avons l'impression que cette année, beaucoup plus nombreux ont été les étudiants qui s'adressaient à nous. Ils ne venaient pas toujours pour obtenir une aide financière, mais souvent aussi, pour être simplement conseillés, orientés.

Pour leur venir en aide, nous avons dû souvent avoir recours à des Professeurs, auxquels les étudiants n'osaient s'adresser directement. Nous tenons à dire que nous avons toujours rencontré auprès d'eux la plus grande compréhension, et la plus grande amabilité.

* * *

Nous résumerons les différentes activités du Service Social Universitaire, en passant successivement en revue :

1^o Les activités propres du Service Social.

2^o Notre collaboration avec les Œuvres estudiantines.

3^o Notre collaboration avec les Œuvres ou Organismes Extra-Universitaires.

B. — *Activités propres au Service Social*

I. Aide matérielle aux étudiants. — a) *Repas gratuits.* — Les subsides mis à la disposition du Service Social par le « Comité Spécial d'Aide à la Jeunesse Estudiantine nécessaire », pour les repas aux étudiants étant épuisés, le Comité de Direction, avait mis à l'ordre du jour de sa séance du 18 octobre, la question de savoir si l'on devait ou non continuer cette activité.

A l'unanimité, il a été décidé qu'il ne pouvait être question d'abandonner actuellement ce Service, et que d'autre part, on ne pouvait réduire le nombre d'étudiants bénéficiant de cette aide en 1945-1946.

Sur 74 demandes reçues le S. S. après enquête sur la situation financière de la famille en a retenu 66.

31 étudiants obtinrent la gratuité des repas;

35 étudiants obtinrent la semi-gratuité des repas.

Comme l'année dernière l'Entr'aide de l'A. G. prit à sa charge les frais de repas gratuits de 2 étudiants, et de repas semi-gratuits de 3 étudiants. La distribution de ces tickets a commencé le 22 octobre. Depuis cette date jusqu'au 31 juillet, le S. S. a distribué 6149 tickets.

La quote-part versée par les étudiants pour les repas semi-gratuits s'élève à 29.000 francs.

Celle versée par l'Entr'aide de l'A. G. pour les 5 étudiants qu'elle aide s'élève à 5984 francs.

La Maison des Etudiants nous a réclamé une somme de 99.306 fr. 35 pour 6149 repas.

Cela représente donc pour le S. S. une dépense totale de 64.322 fr. 35.

La qualité des repas servis par la Maison des Etudiants s'est sérieusement améliorée. A l'heure actuelle, les étudiants ont à midi, et le soir s'ils le désirent, un repas très copieux; ils ont même, certains jours, le choix entre deux menus, et parfois un dessert.

Malgré la grosse dépense que constitue pour le S. S. cette distribution de « Bons de repas », nous estimons qu'il n'est pas possible de ne pas continuer cette activité tout au moins pour les étudiants devant résider à Liège pendant la durée de leurs études et dont la situation, après enquête, se révélera particulièrement difficile.

Signalons pour terminer que l'Union des Etudiants Catholiques nous a offert d'aider les étudiants polonais. Elle leur a distribué des « Bons de repas » à réduction pour le Restaurant de l'Union.

b) *Prêts et Bourses d'études.* — Les étudiants et leurs parents s'adressent de plus en plus nombreux au S. S. pour connaître les différentes Bourses d'études et les conditions d'octroi de celles-ci. Trop souvent encore, malheureusement, ils sont dans l'ignorance totale des délais dans lesquels les demandes doivent être faites, et perdent malgré nous, le bénéfice d'une année.

La *Fondation Universitaire* a modifié cette année la nature de ses prêts.

Grâce à des fonds spéciaux accordés par le Gouvernement, les lauréats de la *Fondation* obtiennent de celle-ci, à titre de « Prêt », une somme de 5000 fr, le Gouvernement accordant des « Bourses » non remboursables pour le supplément nécessaire. Pour 1946-47, le nombre de *Bourses du Gouvernement* accordées pour l'Université de Liège, est de 88, représentant une somme totale de 800.000 fr. environ.

Le S. S. est en contact régulier avec le *Cercle des Bourses* de l'Université, dont l'organisation absolument parfaite et l'utilité toujours plus grande font l'une des plus belles œuvres estudiantines.

Nous avons pu orienter vers ce cercle, 7 étudiants particulièrement intéressants et malheureux et ils sont venus nous dire combien ils avaient trouvé auprès des dirigeants de cette œuvre, non seulement une aide financière mais aussi un réconfort moral. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant au Cercle des Bourses, c'est que les étudiants qui sont dans les conditions requises, peuvent obtenir à *n'importe quel moment de l'année* une aide financière rapide et surtout discrète.

c) *Aide aux enfants de Fusillés.* — En 1945-46, 3 étudiantes et 9 étudiants, enfants de Fusillés, étaient inscrits à l'Université.

En 1946-47, 4 étudiantes et 4 étudiants nouveaux sont venus s'ajouter. Au total 20 étudiants.

A la demande du S. S., dès la rentrée, 8 Professeurs, choisis dans la Faculté à laquelle est inscrit l'étudiant acceptèrent d'être « Parrain » des nouveaux venus. Ce sont les Professeurs : Baudrenghien, R. Demoulin, de Rassenfosse, Desonay, Firket, Leplat, Roskam et Severyns.

Grâce au produit d'un concours de pigeons organisé par le Cercle Colombophile « L'Indépendante » et à une collecte faite à l'Université par l'Œuvre du Parrainage aux enfants de Fusillés, une somme de 36.815 fr. a été versée au Service Social. Si nous devons des remerciements au Cercle Colombophile, nous les devons aussi au Professeur Desonay, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès du Concours et de la Tombola.

24.919 fr. 95 ont pu être distribués par le S. S. pour couvrir les frais d'inscription et de livres, entre les étudiants les moins favorisés par la fortune.

Le S. S. a demandé au Recteur que les Professeurs renoncent à leurs droits d'examen, comme l'année dernière en faveur des 20 enfants de Fusillés.

D'autre part, l'Œuvre du Parrainage aux enfants de Fusillés, vient de décider qu'un séjour de 15 jours en Suisse serait offert aux étudiants pendant leurs vacances, tandis que les étudiantes bénéficieraient d'un séjour à la mer.

C'est en collaborant étroitement, que le « Service Social » et le « Parrainage » sont arrivés à ce beau résultat.

2. Logement des étudiants. — La « Route Universitaire » a continué comme par le passé à assumer la tâche du Service du Logement des étudiants, avec l'accord de l'Association Générale des Etudiants. M. Louis Lousberg, a repris la place laissée vacante par le départ de M. Maurice Labbe, qui durant plusieurs années s'était particulièrement dévoué à cette œuvre.

Le S. S. a obtenu, dès septembre, l'aide bénévole d'une élève du Centre de Formation Sociale, qui durant 3 mois fit les enquêtes sur les logements disponibles.

De nombreuses offres et demandes de logements ont été reçues au S. S. qui les transmettait immédiatement à la Route Universitaire.

Une permanence était assurée à la Maison des Etudiants.

Le nombre de logements fournis fut de 100 et le maximum de logements disponibles s'éleva à 160.

3. **Travail pour étudiants.** — Le S. S. désire soutenir par tous ses moyens l'initiative prise par l'A. G. de fournir aux étudiants qui se trouvent dans une situation matérielle difficile un travail qui soit compatible avec leurs études.

A l'heure actuelle plusieurs offres de travail ont été faites directement au S. S. : leçons ou répétitions à donner à des élèves de l'école primaire ou de l'enseignement moyen, permanence à assurer à une exposition de livres, dessins ou copies à effectuer pour des Professeurs, etc.

Le Professeur Campus, nous a avisé de ce qu'il avait pu obtenir personnellement des stages rémunérés pendant les vacances pour 5 étudiants polonais aux A.C.E.C. à Herstal et du travail pour un autre Polonais.

Pour la période des grandes vacances, la Fédération des Etudiants de Belgique a organisé des camps de travail internationaux en Hollande, Suède, Finlande, Angleterre et Tchécoslovaquie. L'A. G. a demandé au S. S. de bien vouloir recevoir les candidats qui ont été fort nombreux, spécialement pour la Finlande et l'Angleterre. 36 demandes lui sont parvenues. La durée de ces camps est d'un mois. Le travail consiste en reconstructions, moissons, et repêchage de bois pour la Finlande. Les frais de voyage aller et retour sont à charge des participants.

Nous pensons qu'une partie des subsides que nous obtiendrions éventuellement de l'Etat, devrait être affectée à encourager cette activité de travail rémunéré, et que nous devons faire un effort de propagande pour obtenir le plus grand nombre possible d'offres de travail dès le début de l'année.

4. **Aide médicale aux étudiants.** — a) *Examen médical gratuit.* — « La Jeunesse Intellectuelle » a encore mis à notre disposition cette année un crédit de 24.225 fr. pour l'organisation de l'Examen médical des étudiants.

Le S. S. a adressé au début de l'année académique une circulaire à tous les parents des étudiants, leur conseillant d'y envoyer leurs enfants.

660 étudiants ont demandé à être convoqués.

550 étudiants ont été examinés contre 623 en 1945-46.

Cet examen médical a pu être organisé, comme les années précédentes, grâce au concours dévoué du Professeur Brull, et de la Polyclinique médicale de l'Hôpital de Bavière.

Certains groupements sportifs estudiantins se sont adressés au S. S. pour obtenir que leur fiche médicale mentionne s'ils sont aptes ou non à faire du sport de « compétition ». Une liste en a été adressée à la Polyclinique qui a fourni les renseignements demandés.

Les frais d'administration (timbres, fiches médicales, circulaires, etc.) se sont élevés à 2966 fr.

Le Professeur L. Brull, a généreusement abandonné à la Caisse du S. S. les 21.259 fr., solde du crédit de la « Jeunesse Intellectuelle » et qui devait

servir à couvrir les frais exposés par la Polyclinique pour la réalisation des examens et à rémunérer le personnel qui l'a assuré.

Notons de plus, que les étudiants peuvent toujours se présenter chaque matin entre 9 et 10 h. 30 à la Polyclinique médicale pour y être examinés.

b) *Fonds Malvoz.* — Chaque fois que des étudiants tuberculeux, ou ayant des doutes à cet égard sur leur état de santé, s'adressent à nous, nous leur conseillons d'aller sans tarder consulter le Fonds Malvoz au Service du Professeur Van Beneden. Ils y trouvent toujours une aide dévouée et peuvent s'y présenter chaque mardi à 14 h. 30.

D'autre part, le Fonds Malvoz intervient dans les frais de cure à la campagne ou en sanatorium.

C'est lui aussi qui établit les dossiers médicaux pour les étudiants qui doivent partir au Sanatorium Universitaire.

Le Fonds Malvoz nous envoie les malades dignes d'intérêt et que nous pouvons parfois aider.

c) *Sanatorium Universitaire.* — C'est le S. S. qui, après que le Fonds Malvoz lui a transmis le dossier médical, remplit les formalités administratives demandées pour l'envoi des étudiants au Sanatorium Universitaire de Leysin. Le Ministère de l'Instruction Publique nous a avisé de ce que les demandes d'envoi d'étudiants à Leysin étaient momentanément en suspens, la fin de l'hospitalisation en Suisse aux frais du Gouvernement étant envisagée pour une date assez rapprochée.

Un Sanatorium Universitaire Belge va s'ouvrir incessamment à Eupen. Souhaitons que les formalités d'admission soient moins longues qu'auparavant.

Pour cette année le S. S. a adressé 8 demandes d'admission. Il a été donné suite à 3 demandes.

5. **Vacances et cures de repos.** — Il faut distinguer ces deux points.

S'il est *souhaitable* que les étudiants quelle que soit leur situation de fortune puissent bénéficier de quelques jours de détente au grand air, il est à notre avis *indispensable* que ceux d'entre eux qui doivent pour des raisons de santé, parfois graves, se reposer à la campagne, puissent, si leur état de fortune est insuffisant, demander une aide au S. S.

Pour des cas de tuberculose, on peut toujours compter sur le Fonds Malvoz et le Sanatorium Universitaire; mais pour ceux qui sont fortement anémiés, malades des nerfs ou simplement surmenés, il n'existe pas, en dehors de nous d'organismes auxquels ils puissent recourir.

Pour un seul étudiant ou étudiante, le S. S. devrait alors parfois, pour intervenir efficacement allouer des sommes qui dépassent largement ses possibilités. Jusqu'ici nous n'avons pu intervenir dans des cas semblables qu'en nous faisant aider par d'autres fonds comme nous le verrons plus loin. (Ass. des Femmes Universitaires et Lycée de Waha).

En août dernier, une étudiante a bénéficié d'un séjour de 14 jours à Burnontige, qui a coûté au S. S. 1350 fr.

10 jours de vacances ont également été offerts à 2 étudiants à l'Auberge de la Jeunesse de Marcour pour une somme de 2110 fr.

Un subside de 500 fr. a aussi été accordé à un étudiant pour couvrir ses frais de voyage en Suisse, séjour qu'il y faisait grâce à l'Entr'aide Universitaire Internationale.

En décembre dernier, 2 étudiantes malades ont aussi été aidées par le S. S. pour un séjour en Suisse.

L'une d'elle a reçu 1800 fr., l'autre 6000 fr. Comme cette dernière étudiante était dans une situation particulièrement difficile, et que son séjour devait durer au moins 3 mois, le S. S. a pu obtenir l'aide des « Femmes Universitaires » pour une somme de 5000 fr. et celle du Fonds d'Entr'aide du Lycée de Waha pour une somme de 3000 fr. Cet argent a été remis par le S. S. à l'étudiante en question.

En ce qui concerne les « Vacances » d'étudiants un gros effort vient d'être fait par la Fédération des Etudiants de Belgique, qui organise des camps de travail à l'étranger. Il faut évidemment que les étudiants puissent s'offrir le prix du voyage jusqu'à ce camp (voir page 5).

Nous avons parlé dans notre dernier rapport de l'invitation faite par la Croix Rouge Danoise d'un séjour de repos de deux mois dans un Home International situé à Gurrehus près d'Elseneur. Le premier départ a eu lieu en septembre dernier.

Jusqu'à présent 5 étudiants et 1 étudiante ont bénéficié de ce séjour. C'est le S. S. qui a pu chaque fois désigner les candidats. (Voir également rubrique Croix Rouge Danoise).

6. Sports. — Le Cercle Athlétique de l'Université nous a communiqué au début de l'année le nom des délégués pour chaque sport, ainsi que les lieux, jours et heures de pratique ou d'entraînement. Ces renseignements ont été affichés aux valves du S. S.

Certains délégués se sont mis en rapport directement avec nous afin que le S. S. puisse plus aisément documenter les étudiants qui le désirent.

Il faut cependant remarquer que, malgré les facilités qui leur sont offertes, le nombre d'étudiants qui pratiquent un sport quel qu'il soit, est réellement minime.

Un gros effort reste à faire dans le domaine de l'organisation universitaire des sports et de l'éducation physique.

7. Concerts et Conférences. — Le S. S. a annoncé par voies d'affiches la date de toutes les conférences et manifestations de l'A. I. Lg. Il l'a fait également pour tous les organismes qui lui ont adressé des annonces (Expositions et Concerts de l'A. P. I. A. W. et de l'Y. W. C. A., Conférences, etc.).

A la demande du S. S. mais malheureusement souvent assez tard, des places gratuites ou à réductions importantes purent être distribuées pour des manifestations théâtrales ou des concerts.

Le 30 octobre, le S. S. organisa sa première Conférence éducative pour l'année académique 1946-47. Il fit appel, pour celle-ci, au Professeur Severyns, qui choisit pour sujet « Qu'est-ce que l'Université ». La

deuxième conférence eut lieu le 20 novembre et fut donnée par le Professeur Brull qui parla de « L'Hygiène des étudiants ». Enfin, le 30 avril, le Professeur Legraye traita des « Carrières coloniales et du Centre interfacultaire d'Etudes coloniales ».

De nombreux auditeurs ont prouvé l'intérêt que nos étudiants portent à ces initiatives du Service Social.

C. — *Collaboration avec les Œuvres estudiantines*

Nous ne saurions assez insister sur le fait que la plupart de nos activités et de nos initiatives n'ont pu se réaliser qu'avec l'aide et l'appui des œuvres estudiantines dont nous tenons à souligner le dévouement. Inversement, ces œuvres s'adressent souvent à nous, pour que nous les aidions dans les initiatives qu'elles prennent et dont elle conservent tout le mérite. La lecture des pages qui précèdent prouve tout cela à suffisance. Il y a là une collaboration fructueuse qu'il faut poursuivre et développer.

Cette collaboration s'est établie en tout premier lieu avec le responsable du Bureau Social de l'A. G. C'est pour souligner notre désir sincère de collaboration que nous avons décidé à la demande de cette association de voir siéger au Comité de Direction de notre S. S. son délégué avec voix consultative. Nous tenons à remercier spécialement Mlle Jacqueline Mairlot pour le dévouement et l'esprit de compréhension dont elle a fait preuve.

Une collaboration suivie s'est également établie avec la Maison des Etudiants, la Route Universitaire, le Cercle des Bourses de l'Université, le Fonds Malvoz, le Cercle Athlétique de l'Université, et l'Entr'aide Estudiantine Belgo-Polonoise qui, malgré elle, n'a pu être aussi effective que l'année dernière. Nous avons exposé en détail quels ont été nos rapports avec ces différentes œuvres estudiantines en parlant de nos activités.

Signalons également les heureux contacts inaugurés cette année avec l'Association des Femmes Universitaires (voir p. 58).

D. — *Collaboration avec des Organismes étrangers*

a) *Croix Rouge Danoise*. — Nous avons dit dans notre rubrique « Vacances et Cures de repos » que grâce à la générosité de la Croix Rouge Danoise, 6 de nos étudiants (anciens prisonniers politiques), avaient bénéficié d'un séjour de deux mois près Elseneur, entièrement gratuit, voyage compris.

Les lettres enthousiastes que nous ont adressées les étudiants prouvent combien ils ont appréciés ces séjours dont ils ont retiré un grand bien, au point de vue de leur santé, de leur moral et même de leurs études.

C'est par l'intermédiaire de la Fondation Universitaire que le S. S. a reçu ces invitations.

b) *A. L. P. E. N.* (Association Liégeoise des Pionniers de l'Enseignement Nouveau). — Cette association s'est mise en rapport avec le S. S. et lui a

notamment demandé de prendre des inscriptions d'étudiants pour un voyage à prix très modique organisé pour les grandes vacances en Suisse.

c) *Y. W. C. A.* (Young Woman Christian Association). — En octobre l'Y. W. C. A. nous a demandé d'assister à la réouverture de son foyer de Liège. Il nous a demandé d'afficher ses programmes de conférences et concerts, cours de langues, promenades et excursions, etc.

d) *Association des Femmes Universitaires*. — Nous avons à diverses reprises été en rapport avec cette association qui nous a demandé des listes d'étudiantes nécessiteuses et qui comme nous l'avons dit déjà nous a aidé à payer le séjour en Suisse d'une étudiante malade.

e) *Britisch Council*. — La Secrétaire du S. S. a rendu visite au Président du Britisch Council à Liège, afin de connaître quelles étaient les conditions requises pour obtenir les Bourses parfois accordées par cet organisme, pour poursuivre des études ou des recherches en Angleterre.

E. — *Propagande Service Social*

En mai dernier, l'Association des Amis de l'Université avait invité le Professeur Fohalle à donner une conférence sur le sujet suivant : « Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université ? ».

M. Duesberg, Président de l'Association, a bien voulu à cette occasion dire quelques mots du Service Social. Depuis lors, de nombreux parents se sont adressés à nous pour obtenir des renseignements au sujet du coût des études, du prix des logements et des repas, etc... ainsi que sur les différentes Bourses d'études.

Des brochures sur le S. S. ont été distribuées après la conférence à toutes les personnes présentes.

Journées d'accueil aux étudiants. — Cette heureuse initiative due au Professeur Desonay, et répondant au vœu de l'A. G. et des cercles facultaires a fait connaître aux étudiants de première année, les organismes et œuvres universitaires ou étudiantines susceptibles de les aider : Service Social, A. G., Maison des Etudiants, etc.

Divers. — Du 3 au 13 février, à la demande de la Directrice de l'Ecole Sociale de Bruxelles, une élève est venue faire un stage au Bureau du S. S. en vue de la rédaction d'une thèse sur le coût des études universitaires.

La Vie universitaire à l'Étranger et les organismes universitaires internationaux

RÉFLEXIONS SUR DEUX ENSEIGNEMENTS

Une visite rapide de quelques universités américaines parmi les centaines que comptent les Etats-Unis, un séjour d'un mois dans la moitié ou presque des universités françaises autorisent-ils l'observateur à formuler certaines réflexions sur les institutions de haut enseignement de ces deux pays, au sortir d'une guerre très dure ?

Une première remarque est indispensable : historien, soucieux de rencontrer des collègues historiens et de nous informer des conditions du travail historique en 1946-1947, nous avons eu naturellement notre attention attirée par tout ce qui concerne cette discipline et dès lors est-il peut-être dangereux de vouloir étendre à tous les domaines de l'Université ce que nous avons pu constater. Néanmoins nous avons approché des gens de divers milieux et nous ne croyons pas inutile de faire connaître nos impressions générales.

Après quelques jours dans l'Est américain, nous étions étonné du peu d'intérêt que l'histoire suscitait chez de nombreuses personnes. Réaction normale de gens pressés, plus soucieux de l'avenir que du passé fût-il proche, pensions-nous, ou encore attitude compréhensible de personnes qui vivent dans un continent relativement jeune et dont la croissance a été trop rapide. Mais les visites de musées d'histoire, de folklore et le succès, que ces musées rencontrent nous ont amené à nuancer notre jugement comme nous y ont poussé la lecture des nombreuses revues spécialisées consacrées à l'histoire et la vitalité de multiples sociétés historiques. Le Congrès de l'*American Historical Association* auquel nous avons assisté et qui groupait plus de mille participants et les nombreux cours d'histoire professés dans les collèges et les universités ont renforcé notre conviction que l'Histoire n'était pas dédaignée et méconnue par la totalité des Américains. S'il y a moins de goût et moins de savoir historiques Outre-Atlantique que sur notre vieux Continent, il faut, croyons-nous, attribuer cette infériorité à l'organisation des études secondaires. C'est le régime scolaire qui à notre sens est la cause de bien des lacunes, de bien des défauts que l'Européen découvre chez l'Américain, et cela pas seulement dans le domaine historique.

L'enseignement secondaire, en Europe occidentale, est l'objet de sérieuses critiques. Mais les plus graves reproches que l'on peut faire à ces études en France, en Angleterre, en Suisse, en Hollande ou chez nous, sont peu de chose vis-à-vis de ceux que mérite le régime scolaire américain. Évidemment les pragmatistes nous répondront tout de suite : « Ce régime a fait la grandeur et la prospérité des maîtres actuels d'une moitié du monde ». Mais il y a en jeu d'autres valeurs que des tonnes d'acier ou de viande en conserves.

Dans les lycées, les gymnases, les athénées et les collèges, de 12 à 18 ans, les jeunes gens et les jeunes filles reçoivent un enseignement ordonné et complet. De l'histoire de leur pays et du passé du monde les élèves auront tous une idée assez précise : chaque année, pendant plusieurs heures par semaine, ils vivront en pensée avec les générations qui les ont précédés. Qu'ils aient ou non le goût du passé, ils auront tous des connaissances plus ou moins précises et plus ou moins étendues des annales de l'humanité. Qu'il y ait certains travers nationalistes dans la présentation des faits, et qu'il y ait des risques graves pour l'intelligence des jeunes et pour l'avenir des peuples dans cette déformation systématique, c'est une autre question que nous ne voulons pas aborder. Mais disons immédiatement que ces travers sont bien plus dangereux lorsque la possibilité de choix entre les matières enseignées est plus grande, lorsque les défauts de perspective sont grossis par le découpage que l'on fait dans les périodes étudiées, par l'importance excessive accordée à l'histoire nationale. Or ce sont précisément les abus auxquels aboutit le régime scolaire des États-Unis. La liberté quasi totale du choix des matières dans les « high schools » (écoles secondaires), à l'exception de la langue maternelle, entraîne comme conséquence une dispersion étrange dans l'attention des élèves. Sans doute depuis 1943, dans la plupart des États, l'histoire des États-Unis — et l'on devine les préoccupations qui inspirent ce changement de législation — devient matière obligatoire pendant deux ans, seulement l'histoire générale sera rarement choisie par un élève comme matière de cours pendant les six années. Si l'idée lui passe par la tête, il étudiera peut-être une année les Temps Modernes et trois ans plus tard l'Antiquité. N'avons-nous pas rencontré un excellent garçon, sérieux et appliqué, qui se préparait à la médecine, et qui subitement songeait après ses deux premières années de collège ⁽¹⁾ à devenir bachelier en histoire ⁽²⁾ en suivant force cours d'histoire pendant les deux dernières années de collège, alors qu'il n'avait jamais reçu le moindre enseignement historique à la « high school » et dans sa première année de collège. La géographie est encore plus mal livrée, car cette matière est à peine prévue au programme des études secondaires. Il est vrai comme nous le disait sans rire un professeur d'université, que l'on fait des études approfondies de géographie dans le primaire.

(1) On entre au collège après la « high school ». La durée des études y est de 4 ans. Les deux premières, vu le caractère rudimentaire de l'enseignement reçu antérieurement, ne sont pas, à notre avis, des années d'université.

(2) Le titre de B. A. (Bachelor of Arts) est obtenu à la fin des quatre années de collège.

Le libre choix des matières dans le secondaire est à nos yeux, un vice terrible. La grand-mère d'un jeune allemand, exilée avec les siens depuis 1933, s'étonnait de l'ignorance de son petit-fils. Elle comparait avec mélancolie les années de formation au gymnase de son fils, devenu médecin renommé, avec les divertissements de son petit-fils à la « high school » américaine. Elle concédait toutefois que celui-ci menait une vie joyeuse de plein air et de délassement... Une réclame de boîte de petits pois « for school days » s'orne de scènes de la vie scolaire : ce n'est point une morne salle d'études, c'est un ground de foot-ball et des gars solides, découplés, casqués pour le jeu.

Libre choix, mais ce n'est pas seulement pour l'histoire. Vous pouvez une année étudier une langue vivante et l'année suivante en choisir une autre. Commencer le latin et l'abandonner pour l'espagnol. Régime de la facilité, haine de la contrainte. Faut-il dire que les langues anciennes, dont l'étude exige un effort difficile et constant, sont totalement délaissées. Recul des humanités, pour ne pas dire mort des humanités. C'est la même discontinuité dans l'étude des mathématiques, où l'on choisit géométrie ou algèbre selon ses goûts. Aussi les générations qui ont fait leurs classes avant la première guerre mondiale, au temps où il y avait encore des Humanités, sont bien plus cultivées que celles qui l'ont suivie et le nouveau régime scolaire a soulevé de vives critiques. Elles sont cependant inopérantes. La lecture du récent rapport de Harvard « *A General Education in a Free Society* », qui a fait grand bruit aux Etats-Unis, est significative. Le libre choix des matières, qui est pour nous l'erreur capitale, n'apparaît pas aux observateurs américains comme devant être abandonné.

Les Etats-Unis sont devant un angoissant dilemme. Sincèrement démocrates, ils veulent ouvrir à tous les sources de l'enseignement. Celui-ci est obligatoire jusqu'à seize ans. Mais tous les enfants n'ont pas les mêmes aptitudes, dès lors un enseignement identique pour tous doit tendre à la médiocrité, à la facilité. Cependant bien que l'Américain n'ait jamais renoncé à ce rêve d'enseignement uniformisé, la pression de la vie économique et sociale a été plus forte que tous les impératifs idéologiques et insensiblement des sections diverses se sont constituées : au sein même des « high schools » se forment des sections techniques, des sections pour les jeunes qui entreront directement dans les affaires à seize ans, des sections pour ceux-là qui se destinent au collège et à l'université. L'Ecole publique généralisée n'assure donc plus un même enseignement à toute la jeunesse. Mais la fluidité est grande et le passage aisé d'une section à une autre. Pour les parents que ne satisfait pas la médiocrité de ces études, parents formés aux disciplines classiques ou simplement snobs, il reste les solides écoles traditionnelles, proches des grandes universités, au passé glorieux ; mais la fréquentation de ces écoles coûte très cher, comme celle de ces universités, et cette fois c'est une discrimination sociale, une question de fortune qui intervient. Du moins, dans ces établissements, l'exemple de l'Europe n'a pas perdu tout prestige. Mais celui qui souhaite l'égalité d'accès à la science pour ceux qui sont aptes à la recevoir, constate avec peine que

la meilleure préparation à la vie est réservée à ceux-là seuls qui possèdent l'argent, dans un pays qui passe pour la terre de la Démocratie...

Les « high schools » ne sont pas tout l'enseignement secondaire. Les « freshmen » et les « sophomores », élèves des deux premières années des « colleges » ne font pas des études universitaires, au sens où on les conçoit en Europe. Vu l'ignorance des jeunes au sortir des « high schools », les professeurs de collèges doivent faire un enseignement souvent très élémentaire. L'étude du grec, par exemple, pour les très rares d'ailleurs qui choisiraient cette branche, commencera par l'alphabet, et, dans beaucoup de collèges, celle du latin pour le petit nombre aussi de ceux qui désireront en faire débutera par les déclinaisons. Cependant grâce à l'augmentation considérable du nombre de collèges et du nombre des élèves dans ces institutions, beaucoup de jeunes américains reçoivent une éducation et une instruction d'une qualité honorable. Néanmoins nous regrettons — regret purement platonique — que dans les collèges triomphe aussi d'une manière radicale le système de l'option des cours. La diversité des connaissances empêche leur approfondissement, ou bien la liberté du choix entraîne d'autres conséquences : une spécialisation trop rapide. On côtoie l'un ou l'autre péril selon que l'on choisit des matières aussi diverses que le latin, la biologie, une langue vivante et l'esthétique ou selon que l'on étudie l'histoire de la Révolution et de l'Empire, puis celle des mouvements nationaux au XIX^e siècle, ensuite les conflits diplomatiques qui précèdent la guerre de 1914-1918, enfin la Première Guerre Mondiale, mais en n'ayant que des connaissances vagues ou nulles de l'histoire des autres siècles.

Notre esprit logique comprend mal la souplesse de ce régime scolaire. Si nous le critiquons ce n'est pas par amour des constructions géométriques, mais parce que les jeunes américains de 14 à 18 ans que nous avons rencontrés, nous ont paru singulièrement inférieurs à leurs camarades français et belges du même âge, en valeur intellectuelle, souplesse du raisonnement, qualité et quantité des connaissances. Et Dieu sait si depuis quelques années nous entendons des plaintes sur la médiocrité des jeunes collégiens de chez nous !

Comment expliquer alors les résultats étonnants des grandes universités américaines dans de nombreux domaines ? Médecins remarquables, ingénieurs excellents, professeurs de premier ordre témoignent de la qualité de la formation reçue. Ce sont les études réservées aux gradués qui forment cette élite. Prenons le cas des futurs professeurs. Après avoir suivi un certain nombre de cours dans un domaine bien déterminé pendant les 3^e et 4^e années du « college » (junior et senior) et obtenu le diplôme de B. A. (Bachelor of Arts) ou B. Sc. (Bachelor of Science), les meilleurs bacheliers se préparent à la maîtrise (M. A. ou M. Sc.). Une nouvelle année d'études et la rédaction d'un mémoire les y préparent. Enfin les plus tenaces et les plus intelligents préparent le Ph. D. (Doctor of Philosophy).

Pour les médecins, les juristes, les ingénieurs le même souci de formation technique spécialisée se manifeste dans l'organisation des études. Ce rôle considérable de la spécialisation donne aux Etats-Unis des techniciens

excellents dans leur domaine mais souvent dépourvus de culture générale. Celle-ci sacrifiée pendant tant d'années ne prend pas sa revanche à l'Université. Cette absence de culture a beaucoup frappé les Européens qui ont coudoyé ici des Américains venus nous libérer et c'est ce qui étonne le visiteur là-bas, même dans les milieux universitaires.

Au surplus ce qui contribue pour une bonne part à la qualité de l'enseignement universitaire aux Etats-Unis c'est le libéralisme du recrutement. Dans les universités nombre de professeurs éminents sont des Européens. L'Amérique depuis vingt ans a écarté certains pays d'Europe et l'ostracisme dont beaucoup de nos collègues ont été frappés sur notre malheureux Continent a enrichi une terre de liberté magnifiquement accueillante.

D'autre part les jeunes chercheurs américains, avant la dernière guerre, dans le domaine des sciences morales du moins, venaient s'affiner en Europe. Combien n'avons-nous pas rencontré à Yale, à Columbia, à Stanford, à Berkeley, à Harvard de collègues qui avaient passé des mois voire des années à Paris, Vienne, Londres ou Rome ?

Ainsi les étudiants qui ont persévéré, qui n'ont pas arrêté, comme la grande masse, leur formation après l'obtention du B. A., qui ont poursuivi leurs travaux et leurs recherches pendant quelques années, même après l'accession au doctorat, grâce aux Fondations qui leur assurent des conditions matérielles satisfaisantes, ces étudiants sont des éléments d'excellente valeur. Parmi eux se recruteront les professeurs du haut enseignement et les dirigeants de multiples entreprises. La richesse des laboratoires, des bibliothèques, l'organisation splendide de tout ce qui est matériellement indispensable à la recherche scientifique, font de ces années de travail obstiné et supérieurement réglé des années enrichissantes.

Comme les Etats-Unis comptent 140 millions d'habitants et pas mal d'universités, il ne faut pas s'étonner de la qualité des meilleurs. Mais la masse, au sortir de la « high school » ou le « college », n'égale pas la jeunesse de chez nous qui a pu profiter d'une scolarité aussi longue.

L'expérience américaine doit nous faire réfléchir. L'évolution économique et sociale retardera chez nous aussi l'âge de la scolarité. Veillons à ne pas niveler vers le bas notre enseignement secondaire. Le libre choix, c'est le choix de ce qui est le plus aisé, le moins ardu, c'est la ruine des humanités classiques et des fortes études scientifiques. Si nous devons un jour organiser chez nous un enseignement secondaire généralisé, prenons garde d'introduire des réformes qui se parent des couleurs des « Stars and Stripes » séduisantes aux yeux de beaucoup de gens. Généralisons l'enseignement secondaire, fort bien, mais chez nous, où les humanités classiques jouissent toujours d'un grand et légitime prestige, ne croyons pas que tous soient aptes à suivre les matières difficiles que sont le grec, le latin, les mathématiques. Réservons l'enseignement des humanités traditionnelles aux meilleurs, qui naturellement ne sont pas les plus riches, et à côté développons un enseignement technique, agricole, commercial. Réalisons d'emblée ce à quoi les Américains ont abouti après quelques années d'expérience : des enseignements diversifiés, en fait, dans le secondaire, mais sans sacrifier délibérément les humanités traditionnelles, c'est-à-dire maintenant l'obli-

gation de ces humanités pour l'entrée à l'Université. Le jour où pour obtenir un certificat du secondaire ouvrant les portes du supérieur, il suffira de choisir les cours les moins ardu, la grande masse se jettera sur ceux-ci et s'engouffrera ensuite dans l'Université. Ce jour-là la culture générale disparaîtra. Chez nous, comme aux Etats-Unis, on rencontrera alors des spécialistes peut-être éminents, mais on devra chercher longtemps pour découvrir un « honnête homme ».

Les « high schools » ne rappellent en rien nos athénées ou nos collèges, ni les lycées français, ni les gymnases hollandais ou allemands. La valeur du personnel enseignant est également très différente. Notre licencié en philosophie et lettres ou en sciences qui professe dans un Athénée a dû suivre après les six années d'humanités quatre années d'études sérieuses à l'Université. Et que dire de l'agrégé français, choisi au concours, si on le compare au « teacher » de « high school » qui n'a pas d'autre préparation à son métier que deux années d'enseignement réellement universitaire ? Les « high schools » ne nous paraissent pas la solution la meilleure d'une éducation généralisée dans une société libre. Un gamin de Paris qui sort de l'école primaire est plus ouvert, plus subtil, plus distingué, que son petit camarade de New-York. Le lycéen de Toulouse ou de Dijon à 18 ans a une culture générale et une ouverture d'esprit bien plus grandes que son contemporain de Boston ou de San-Francisco. Malgré la crise que l'enseignement secondaire traverse en Europe occidentale après cinq années de guerre et d'occupation, il est encore plein de vitalité et de force et il forme encore dans les divers pays d'excellentes générations. Puisse-t-on ne pas le réformer dans le sens que nous craignons sous prétexte de déficiences qui tiennent surtout aux circonstances.

Si les lycées et les athénées forment encore des cohortes de bons éléments, les universités européennes pâlisent à côté de leurs sœurs d'Amérique pour tout ce qui concerne la vie matérielle.

Il faut avoir vu les somptueuses bibliothèques et salles de cours de Yale, de Berkeley, de Columbia. Il faut avoir travaillé à la Widener à Harvard, avoir assisté à des projections de films à l'U.C.L.A. (University of California) à Los Angeles puis avoir fait le tour des Facultés françaises de Paris à Nancy, par Poitiers, Toulouse, Aix ou Dijon, pour saisir la détresse matérielle poignante de l'enseignement supérieur en France. Après la visite de la Widener et des bibliothèques de multiples universités américaines, il faut rentrer dans notre réduit ouvert à tout vent de deux mètres de large sur cinq mètres de long, sous un escalier, pour déplorer la misère de notre Faculté des Lettres liégeoise.

Détresse matérielle grave : la presse française alarmée a, dans les derniers mois, essayé de soulever l'opinion en lui exposant la situation tragique des Facultés de province, dotées de crédits insignifiants, et le plus souvent mal logées. Peu ou pas de bibliothèques permettant un travail sérieux de séminaire, peu ou pas de grandes collections ou d'instruments de travail indispensables. Des maîtres de qualité mais ne disposant pas de ce qui est nécessaire aux recherches en commun, aux travaux guidés, aux explications de textes profitables, aux exercices de critique fructueux.

Un grand effort doit être réalisé dans ces Institutions. En Belgique, à Liège particulièrement, un redressement urgent s'impose. Ou bien on donnera aux étudiants une bibliothèque centrale moderne où les livres seront tous consultables rapidement, où les achats seront nombreux grâce à de larges crédits, où une grande salle des publications périodiques sera ouverte à tous les étudiants et non à quelques très rares, faute de place ; on leur construira et très vite — pas dans dix ni dans vingt ans, parce que cela fera trois à cinq générations d'étudiants sacrifiées — des salles de séminaire spacieuses et agencées de telle manière qu'ils puissent consulter eux-mêmes les collections et les ouvrages de référence et les textes documentaires ou bien la Faculté ne pourra plus dispenser un enseignement digne d'elle.

Entre 1880 et 1900 les universités américaines ont introduit chez elles les méthodes allemandes et françaises de l'enseignement historique (1). C'était ici, à Liège, chose faite grâce à Godefroid Kurth qui organisa en Belgique les premiers cours pratiques d'histoire. En cette année de son centenaire, le maître médiéviste serait gêné des locaux où on a relégué la bibliothèque dont il fit don à notre « Alma Mater » et son malaise grandirait en comparant ces « installations » aux splendides créations d'Outre-Atlantique.

Il faut imiter l'exemple magnifique des universités américaines. Il faut doter nos Facultés — toutes nos Facultés — des instruments de travail dont elles ont besoin. Sinon l'enseignement retournera à la répétition, à la routine, à la lecture ennuyeuse de manuels, à la négation de la libre recherche.

Robert Demoulin.

LES ÉTUDES JURIDIQUES A PARIS

Les Amis de l'Université de Liège ont bien voulu me faire l'honneur de me demander quelques indications sur les caractéristiques actuelles des études de Droit à Paris. C'est par quelques brefs aperçus que je vais tenter de répondre ici à leur si flatteuse question.

Deux problèmes distincts me paraissent à envisager successivement : celui des études, tout d'abord, celui de la vie de l'étudiant hors de la Faculté, ensuite.

Pour les études, c'est une période de transition que traverse actuellement notre enseignement, tant, pour reprendre la classique métaphore des économistes, dans le sens vertical que dans le sens horizontal, c'est-à-dire dans son déroulement successif et ses rapports avec les études qui le précèdent comme dans sa structure et dans son ampleur.

Au premier point de vue, la cause profonde de la transformation en cours est l'insuffisance indéniable du niveau de l'étudiant qui entre à la

(1) H. HALE-BELLOT, *Some aspects of the recent history of American historiography* in *Transactions of the Royal Hist. Soc.*, 4^e série, t. XXVIII, 1946, pp. 121-148.

Faculté. Le baccalauréat qui, dans le principe, devrait ne laisser accéder à l'enseignement supérieur que des sujets pourvus de la culture générale et philosophique suffisante, a cessé de jouer efficacement ce rôle d'élimination indispensable, par suite de divers facteurs, notamment, le développement relatif dans les programmes des matières de technique au détriment des matières de formation ⁽¹⁾, ainsi que l'effacement progressif de l'influence intellectuelle de la famille sur l'adolescent dû, soit à l'extension du recrutement populaire, soit au désir d'autonomie mentale de la jeunesse qui la sépare des sources naturelles de sa formation.

Pour l'étude des sciences sociales, les dernières nées et les plus complexes, comme l'a montré Auguste Comte, une telle carence a des conséquences plus sensibles encore que partout ailleurs; aussi est-ce pour la Faculté de Droit que le projet général de réforme maintenant adopté apporte les modifications les plus importantes.

Devant l'impossibilité d'atteindre le phénomène dans ses causes mêmes et de procéder à un redressement à la base, c'est, en effet, par un aménagement nouveau des études supérieures que l'on y va remédier.

Jusqu'à présent, les études fondamentales de droit se déroulent en trois années uniquement consacrées aux disciplines juridiques et économiques et comportant, — sous la réserve des options de troisième année sur les matières secondaires, — un programme commun et sont sanctionnées par un diplôme commun de « licencié en droit » donnant accès à toutes les carrières juridiques et à tous les concours administratifs. Désormais, au contraire, une double transformation va briser cette cohésion.

Une première année dite propédeutique, comporterait exclusivement l'étude des sciences auxiliaires du droit: sociologie, histoire, morale, notamment; y ferait suite une année commune où seront enseignées les matières de base des disciplines indispensables comme le droit civil des obligations et le droit public général; enfin les deux dernières années seraient différenciées, cette spécialisation aboutissant à trois licences distinctes: droit privé, droit public, sciences économiques. On prévoit l'application de la réforme pour la rentrée de 1948; seules des difficultés matérielles sont encore à résoudre auparavant.

Mais la licence est un enseignement de base et, dans une large mesure, élémentaire. Nos Facultés comportent un enseignement plus élevé: les Diplômes d'études supérieures acquis à la suite d'examens spécialisés et indépendants, et le Doctorat, décerné aux auteurs de thèses publiées et soutenues par les titulaires de deux diplômes d'études supérieures.

Ces études ne sont pas utilitaires, ne fournissant aucun avantage pratique, ne donnant accès à aucune carrière supplémentaire, elles permettent seulement aux meilleurs des licenciés d'approfondir leurs connaissances et de faire sanctionner leur supériorité. Dans ce domaine par conséquent aucune difficulté ne se présente et le système actuel demeurera sans changement notable.

(1) On vient même de créer à côté des sections scientifiques et littéraires de cet examen une section purement technique.

Mais, si nos études universitaires proprement dites doivent être ainsi en partie modifiées et en partie inchangées dans un proche avenir, une importante réforme est, dès maintenant, acquise dans un domaine voisin, celui de la préparation aux grands concours administratifs.

La création de l'Ecole nationale d'administration, par les ordonnances publiées le 15 septembre 1945 par le Gouvernement Provisoire de la République Française a été en effet le premier élément de la réforme de la fonction publique.

Auparavant, le recrutement des hauts fonctionnaires était très divers, des concours distincts étaient organisés annuellement pour l'entrée au Conseil d'Etat, à la Cour des Comptes, à l'Inspection des Finances ou aux Affaires étrangères, la licence était la seule condition d'admission à leurs épreuves, pour la préparation desquelles aucun enseignement officiel n'était organisé. De la sorte s'était constitué un monopole de fait au profit d'un établissement privé parisien, l'Ecole libre des Sciences politiques qui organisait, grâce à la participation de membres des grands corps intéressés, la préparation à ces différents concours. Cette situation, dans notre pays où l'enseignement supérieur est dispensé à 96,5% (1) des étudiants par les établissements d'Etat, apparaissait à beaucoup d'esprits comme paradoxale, d'autant que c'était précisément dans le domaine du recrutement aux hautes fonctions publiques que se manifestait l'absence d'un enseignement d'état.

Dès 1936, la création d'une Ecole nationale d'administration (2) avait été étudiée, mais l'idée, suivant le sort de ses promoteurs, fut abandonnée à la chute du ministère dit de front populaire.

Actuellement, l'Ecole d'administration est la voie normale de recrutement des hauts fonctionnaires, son concours d'entrée commun se substitue aux concours spéciaux de recrutement aux grands corps et, à l'issue de celui-ci, un choix est opéré par les élèves entre les sections suivantes : Administration générale, Administration économique et financière, Affaires extérieures, Afrique du Nord.

A la fin des trois années d'études l'affectation est déterminée par le rang au classement et la section choisie (3). Ce rang est déterminé par la combinaison des notes d'études et des notes de stage.

Pendant la première année les élèves sont, en effet, détachés dans des services publics centraux, locaux, coloniaux, dans les territoires occupés ou auprès de notre représentation à l'étranger; à l'issue de ce stage l'élève rédige un mémoire personnel sur les activités auxquelles il a participé.

(1) Voici la statistique fournie par l'Encyclopédie politique de la France et du monde (éd. 1946) :

	Ecoles publiques	Ecoles libres
Primaire.....	4.800.000 élèves	1.020.000
Secondaire.....	264.000 »	275.000
Supérieur.....	72.000 »	2.200

(2) Pendant la Seconde République fonctionna déjà une Ecole d'Administration à l'imitation de l'Ecole Polytechnique.

(3) Le Conseil d'Etat est seul accessible aux élèves de toutes les sections.

La seconde année est une année d'études à l'école, et la troisième est partagée entre les études et un stage définitif dans le service où l'élève sera nommé.

Les élèves reçoivent un traitement à titre de fonctionnaires stagiaires, et prennent au moment où ils sont titularisés, l'engagement de rester pendant douze années dans l'administration publique.

Le concours d'entrée à l'école est préparé dans des Instituts d'études politiques qui fonctionnent auprès des Facultés de Droit de Paris, Strasbourg, Lyon et Toulouse.

Telle est l'économie de cette réforme essentielle dans le domaine de l'accès aux fonctions administratives les plus élevées.

La conception plus pratique que dogmatique des études et de la préparation participe à la tendance, générale dans notre enseignement, à délaissier, en partie, le cours magistral pour lui substituer des « méthodes actives d'enseignement », de manière à ne plus limiter l'étudiant à un rôle passif et réceptif, mais à le faire participer à la construction intellectuelle; à la lui faire découvrir plus qu'à lui présenter des résultats acquis. Condillac disait déjà « qu'il serait sage de laisser subsister une partie de » sa curiosité, de ne pas lui dire tout et de ne rien lui dire que de vrai... » les premiers progrès de cette éducation seraient à la vérité bien lents... » mais on verrait une raison dégager des preuves et capable par conséquent » de l'élever à bien des connaissances. »

Mais il semble que l'enseignement collectif, lorsqu'il est dispensé à un nombre considérable d'étudiants s'accommode assez mal de méthodes de participation qui risquent d'aboutir dans ce cas à des pertes de temps et à des cheminements désordonnés.

À la Faculté de Droit de Paris, c'est à une solution mixte que l'on s'est arrêté depuis la guerre : Le cours magistral est donné par les professeurs titulaires ou agrégés; à côté de lui est organisé un système de conférences et d'exercices pratiques, où les étudiants sont répartis en groupes de cinquante à soixante, dirigés par un chargé de conférences ou de travaux pratiques. Ces assistants sont le plus souvent des candidats au concours d'agrégation, mais parfois aussi de hauts fonctionnaires ou magistrats, toujours docteurs en Droit.

Ces conférences sont obligatoires, elles ont lieu une fois par semaine pour le droit civil et tous les quinze jours pour les autres matières. Des notes d'assiduité, de devoirs écrits et d'interrogations sont données à chaque étudiant, elles sont communiquées aux jurys d'examens qui peuvent déclarer admissibles des candidats n'ayant pas la moyenne requise aux épreuves écrites, en mentionnant que cette décision est prise en raison de leurs notes de conférences. C'est là un procédé d'encouragement destiné à réduire le nombre des dispenses sollicitées, celles-ci étant de droit pour les étudiants ayant une activité professionnelle continue.

Et ceci nous amène à dire quelques mots pour terminer du second point de notre propos, à savoir la vie de l'étudiant hors de la Faculté.

Actuellement, d'après la statistique dressée par le Bureau universitaire de Statistique, 43% des étudiants et 28% des étudiantes en droit exercent

« une activité professionnelle dans les mêmes conditions que les autres travailleurs » (1). Ces chiffres devraient d'ailleurs être soigneusement interprétés car ils recouvrent sans discrimination les étudiants de doctorat qui représentent 22,5% du nombre de ceux de licence, et qui sont pratiquement déjà tous engagés dans une carrière judiciaire administrative ou privée depuis qu'ils sont licenciés.

Néanmoins, il est grave qu'une partie des jeunes gens poursuivant des études supérieures doivent ou puissent n'y consacrer que leurs loisirs professionnels. Il serait évidemment préférable que l'enseignement et les examens de licence soient conçus de manière à rendre cette pratique impossible, sous la réserve qu'il n'en résulte pas une sélection purement économique; ce résultat pourrait être atteint par la généralisation du système des bourses et prêts d'honneur.

On pourrait également, comme dans certaines Universités américaines, réserver aux étudiants nécessiteux des activités rémunérées rentrant dans le cadre de leurs spécialités intellectuelles : travaux de bibliothèques, constitutions de fiches, recherches de documentation, et même fonctions administratives discontinues ou consultatives.

Mais c'est là un problème où les facteurs extra-universitaires interviennent trop puissamment pour que nous puissions nous y attacher davantage dans le cadre de cette chronique.

A. Simonard,
Professeur, Agrégé des Facultés
de Droit de France.

SECTION BELGE DE L'I. A. U. P. L. (UNIVERSITAS BELGICA)

Travail des Commissions

A) *Mémoire sur les fonctions internationales de l'Université.* — La Commission, composée de MM. Haesaert, Van Geyt et Clémens a déposé un rapport approuvant les termes de ce document.

B) *Équivalence des diplômes.* — Comme première étape la Commission a décidé d'envisager particulièrement les équivalences avec la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et les États-Unis. Des sous-commissions ont été constituées pour les trois premiers de ces pays. En ce qui concerne l'Angleterre un avant-projet est en voie de préparation. Toutefois en raison de la complexité des études aux États-Unis — le nombre des universités américaines et les différences de leur organisation —, il n'a pas été possible de réunir les compétences nécessaires pour l'examen des équivalences éventuelles.

(1) Comparativement les chiffres sont les suivants dans les autres Facultés :

Lettres : 48% des étudiants et 31% des étudiantes,
Sciences : 16,5% des étudiants et 19% des étudiantes,
Médecine : 15,5% des étudiants et 17% des étudiantes,
Pharmacie : 12% des étudiants et 45% des étudiantes.

C) *Echange au pair avec des membres étrangers du corps enseignant.* — Sur proposition d'Universitas Belgica, le Conseil général de l'I. A. U. P. L. a porté cette question à l'ordre du jour des travaux et l'a signalé à l'attention de l'U. N. E. S. C. O.

D) *Simplification des formalités douanières pour les voyages scientifiques.* — Des démarches auprès du Ministère des Finances n'ont pas donné jusqu'ici de résultats concrets.

Devant cette carence, Universitas Belgica en a saisi les délégués belges à l'Assemblée générale de l'U. N. E. S. C. O. A la demande de M. Brachet, la sous-commission des Sciences naturelles a voté le 5 décembre dernier la résolution suivante :

« Le Secrétariat reçoit mission :

a) de faciliter le libre va-et-vient des savants d'un pays à l'autre en y aidant financièrement selon certains principes choisis; b) en étudiant les possibilités d'établissement de lettres de créance et de « cartes d'identité »; c) en encourageant la création de « jours des savants » dans les cités importantes; d) en facilitant le passage des frontières aux instruments et aux documents scientifiques transportés par les savants dans leurs voyages ».

Assemblée générale statutaire

L'Assemblée générale statutaire d'Universitas Belgica s'est tenue à Gand en juin dernier.

M. le Prof. Hanocq, vice-président, ayant décliné l'honneur d'accéder à la présidence, celle-ci a été confiée à M. le Prof. Franz de Backer, de l'Université de Gand.

Les charges de vice-présidents ont été confiées à MM. les Professeurs Devaux, de l'Université de Liège, et Bradfer, de la Faculté polytechnique de Mons.

Le rapport du Secrétaire général a relaté les événements de l'année écoulée et a d'autre part, à la demande du Bureau, dressé le bilan des initiatives qui ont été prises dans le pays, depuis la libération, en faveur de la recherche scientifique. Ce relevé constate un effort assez considérable en faveur de la recherche appliquée mais nettement insuffisant quant à la recherche pure. Il a été décidé de porter ce document à l'attention de M. le Ministre de l'Instruction publique. M. P. Bourgeois, délégué au Comité exécutif de l'I. A. U. P. L. a rendu compte d'une récente réunion de celui-ci, pour laquelle il s'était rendu à Londres.

Une séance académique a été occupée par un exposé de M. le Professeur Jacquemyns, de l'Université de Bruxelles, consacré aux « Prévisions pour le marché de la main-d'œuvre intellectuelle ». Cette remarquable causerie a été suivie d'une discussion animée.

L'Université

dans la presse et dans les livres

Cahiers de Pédagogie

(7^e année, 1947, n^o 2)

Relevons, dans le dernier numéro de cette revue trimestrielle, publiée sous le patronage scientifique de l'Institut Supérieur de Pédagogie de l'Université de Liège, et parmi d'autres, les très intéressants articles de R. Thisse-Deroucke sur « L'enseignement dans les Conservatoires », R. Natalis sur « Le vrai et le vraisemblable dans la leçon d'histoire au degré moyen de l'école primaire ».

Enfin M. G. Pholien y parle du « *Problème de la sélection pré-universitaire* » en des termes qui nous paraissent pleins de bon sens et de modération. Relevons-y l'opinion — que nous partageons — que la sélection des futurs étudiants appartient et doit rester une prérogative de l'Université, ceci visant l'institution éventuelle d'un examen de maturité. « ... Culture signifie » formation et non érudition ». Cette phrase ne saurait être assez répétée et méditée par ceux qui préconisent pareil examen.

Nous sommes séduits aussi par l'idée d'un « exposé par le candidat des » fins qu'il assigne à ses études futures », ce qui permettrait au jury « d'apprécier, outre le désir de savoir, la maturité d'esprit et l'objectivité » dont fait preuve le récipiendaire ». Encore faudrait-il que, dans l'enseignement moyen — et en tous cas en rhétorique —, des indications soient données aux élèves sur les études qu'ils peuvent faire à l'Université. On a vu que notre Association s'occupe de ce problème (v. *supra*, p. 40).

Nous sommes également très partisans de « l'épreuve au cours de » laquelle le sujet aurait à résumer et à critiquer par écrit un exposé ou une lecture fait en sa présence par un interrogateur ». Cette épreuve permettrait d'apprécier l'esprit d'analyse et de synthèse et aussi l'esprit critique du candidat. « Elle révélerait aussi la connaissance et le maniement » de la langue maternelle » ...et de l'orthographe, hélas si déficiente, et qui s'améliorerait, à notre sens, par la vertu préventive d'un refus au cas où elle se révélerait trop mauvaise. Tandis qu'actuellement nos étudiants ne sont nullement gênés de remettre des copies bourrées de fautes !

Nous sommes plus méfiants en ce qui concerne les « tests » préconisés pour jauger la faculté et la rapidité d'adaptation, sinon à titre purement indicatif.

La nécessité de connaître au moins une seconde langue est évidente. Elle est trop méconnue en Wallonie et cette méconnaissance est un handicap pour nos universitaires. Le temps est loin où la connaissance du français suffisait à pénétrer et dominer le monde, et il faut vivre avec son temps !

Enfin nous souscrivons entièrement à ce qu'écrivit M. Pholien pour conclure : « Il ne s'agit pas d'assimiler l'examen éliminatoire à une épreuve » d'orientation vers l'une ou l'autre Faculté. Si l'orientation est actuellement possible dans le domaine des activités manuelles, l'état de nos connaissances en psychologie ne nous permet pas encore pareille orientation dans le cadre des activités intellectuelles. De temps à autre les réponses du récipiendaire peuvent révéler des aptitudes spéciales pour une branche déterminée, mais ce ne seront jamais là que des cas particuliers. »

Très bien ! Nous souffrons assez du dirigisme en tous domaines. Sauvageons au moins la liberté de l'esprit !

A. B.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
In Memoriam Jules DUESBERG, par Henri FREDERICQ, Recteur de l'Université de Liège.	5
Le problème du logement des étudiants de l'Université de Liège, par Janette PAUWEN, auxiliaire sociale	22
La Vie de notre Association	
La mort de notre Président	45
Le mouvement des membres	45
Nouvelle liste de Membres protecteurs	46
Appui des Pouvoirs publics	46
Des Projets?	47
La Vie universitaire à Liège	
La mort de M. René Nihard	48
La séance solennelle d'ouverture de l'année académique 1947-1948 et la transmission des pouvoirs rectoraux	49
La nomination de l'Administrateur-Inspecteur	50
Service social universitaire.....	51
La Vie universitaire à l'Étranger et les Organismes universitaires internationaux	
Réflexions sur deux enseignements	59
Les études juridiques à Paris	65
Section belge de l'I. A. U. P. L. (Universitas Belgica)	69
L'Université dans la presse et dans les livres	
Cahiers de Pédagogie	71

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

TABLA DE MATERIAS

Faint, illegible text below the title, likely the beginning of a table of contents or index.

La Via de los Santos

Faint, illegible text following the section header.

La Via Interior y Exterior

Faint, illegible text following the section header.

La Via Superior y Inferior

Faint, illegible text following the section header.

La Via de la Cruz y de la Vida

Faint, illegible text following the section header.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Bulletin Trimestriel

19^e ANNÉE — 1947

Table des Matières (1)

I. — Nos articles

	Pages
Editorial.....	1, 1-4; 2, 1-2; 3, 1-3; 4, 1-2
Qu'est-ce que l'Université? Conférence par M. A. SEVERYNS, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.....	1, 5-8
Hygiène de l'étudiant, par M. L. BRULL, professeur à la Faculté de Médecine..	1, 9-13
Parents, enverrez-vous vos fils et vos filles à l'Université? par M. R. FOHALLE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.....	2, 3-27
Les carrières coloniales et le Centre interfacultaire d'études coloniales de l'Université de Liège, par M. M. LEGRAYE, professeur à la Faculté des Sciences appliquées.....	2, 28-35
In memoriam Jules Duesberg, par M. Henri FREDERICQ, Recteur de l'Université de Liège.....	3, 5-21
Le problème du logement des étudiants de l'Université de Liège, par Mlle Janette PAUWEN, auxiliaire sociale.....	3, 22-44
Les étudiants et les anciens étudiants de l'Université de Liège qui ont donné leur vie pour que nous vivions, par M. F. DESONAY, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.....	4, 3-56
L'Université dans la guerre et dans la résistance, par M. P. HARSIN, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.....	4, 57-63
Les autorités académiques de Liège pendant l'occupation, par M. L.-J. PAUWEN, professeur à la Faculté des Sciences.....	4, 64-85

II. — Nos chroniques

La vie de notre Association.....	2, 36-41; 3, 45-47
La vie universitaire à Liège.....	1, 14-43; 2, 42-58; 3, 48-58
La vie universitaire en Belgique.....	1, 44-61; 2, 59-65
La vie universitaire à l'Etranger et les Organismes universitaires internationaux.....	1, 62-63; 2, 66-71; 3, 59-70
L'Université dans la presse et dans les livres.....	1, 64-68; 2, 72-76; 3, 71-72

(1) Les chiffres en gras se rapportent au numéro du fascicule.